

Date de dépôt : 9 mars 2016

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans le présent rapport, le Conseil d'Etat expose les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer et pérenniser la Genève internationale. Comme toute politique en la matière doit être coordonnée avec la Confédération, ce nouveau rapport reprend pour l'essentiel les orientations fixées dans le cadre du groupe permanent conjoint Confédération – canton sur les priorités de la Genève internationale (cf. *La Genève internationale et son avenir*, 25 juin 2013). Il précise néanmoins, comme l'a fait pour son compte le Conseil fédéral dans son *Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte*, du 19 novembre 2014, les objectifs et les actions relevant de la compétence du canton.

Ce rapport, qui présente les activités de l'ensemble de l'administration cantonale, fait également office de rapport du délégué à la Genève internationale, au sens de l'article 3, alinéa 6, de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale.

Le rapport est structuré de la manière suivante :

1. La Genève internationale (composition, impact, atouts et défis)
2. Le cadre juridique
3. Le dispositif
4. Les six axes du soutien cantonal à la Genève internationale

Sommaire

1. La Genève internationale.....	page 5
1.1. Composition.....	page 5
1.2. Impact.....	page 5
1.3. Atouts.....	page 6
1.4. Défis.....	page 7
2. Cadre juridique.....	page 8
2.1. Constitution genevoise.....	page 8
2.2. Loi sur la Genève internationale.....	page 8
2.3. Autres instruments juridiques cantonaux.....	page 9
2.4. Droit fédéral.....	page 9
3. Dispositif.....	page 9
3.1. Département présidentiel.....	page 9
3.2. Police cantonale genevoise.....	page 10
3.3. Confédération, Ville de Genève et Groupe permanent conjoint (GPC).....	page 11
3.4. Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).....	page 12
3.5. Fondation du Centre international de Genève (FCIG) ...	page 13
3.6. Fondation Terra et Casa.....	page 14
3.7. Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI)	page 15
3.8. Bureau de l'Amiable compositeur.....	page 15
3.9. Club suisse de la presse.....	page 15

3.10. EDUKI.....	page 16
3.11. Fondation pour Genève.....	page 16
4. Les six axes des mesures de soutien à la Genève internationale.....	page 16
4.1. AXE 1 : renforcer le dispositif d'accueil.....	page 17
4.1.1. Stratégie immobilière.....	page 17
4.1.1.1. Soutien aux prêts accordés aux projets immobiliers	page 18
4.1.1.2. Pilotage et coordination des projets immobiliers.....	page 20
4.1.1.3. Projet de fusion de la FCIG et de la FIPOI.....	page 21
4.1.1.4. Transfert du site de la Pastorale à la FIPOI.....	page 22
4.1.1.5. Projets de valorisation des parcelles	page 22
4.1.1.6. Etudes patrimoniales	page 25
4.1.2. Transports et mobilité.....	page 26
4.1.3. Sécurité périphérique des organisations internationales.....	page 28
4.1.4. ONG.....	page 29
4.1.5. CAGI.....	page 32
4.1.6. Sécurité.....	page 32
4.2. AXE 2 : développer le réseau de formation et savoir-faire suisse et genevois.....	page 33
4.3. AXE 3 : viser à l'universalité des représentations des Etats	page 35
4.4. AXE 4 : promouvoir les partenariats	page 35
4.5. AXE 5 : améliorer la communication de et sur la Genève internationale	page 36
4.5.1. Le site et les réseaux sociaux	page 38
4.5.2. Le Club suisse de la presse et les médias	page 39

4.5.3. Les projets	page 40
4.5.3.1. Ouvrage sur l'architecture et l'urbanisme	page 41
4.5.3.2. Projet de changement de perception (PCP)	page 42
4.5.3.3. TEDx	page 42
4.5.3.4. Courts-métrages	page 43
4.6. AXE 6 : mener une action coordonnée et informée ...	page 43
4.6.1. GPC	page 43
4.6.2. Observatoire commun	page 43
4.6.3. Genève+	page 44

1. La Genève internationale

1.1. Composition

La Genève internationale est née avec la création de la Croix-Rouge, en 1863. Elle est aujourd'hui, par la taille, le plus grand espace de coopération mondiale. Elle se compose de quelque 30 organisations internationales, 250 ONG et 174 Etats qui emploient au total près de 30'000 personnes. Ce dernier chiffre n'a jamais été aussi élevé. Il tend toutefois à se stabiliser ces dernières années.

Les acteurs de la Genève internationale œuvrent de concert pour trouver des solutions aux problèmes qui dépassent les compétences d'un seul Etat. Cela va du développement de normes en matière de téléphonie à l'aide aux réfugiés, en passant par la régulation du commerce international ou la recherche fondamentale en physique nucléaire. Dans un monde de plus en plus interdépendant, un tel espace est de plus en plus nécessaire.

1.2. Impact

Pour le canton, l'impact de la Genève internationale est perceptible à trois différents niveaux.

D'abord, le canton bénéficie, comme le reste du monde, des activités des organisations internationales qu'il accueille. La Genève internationale facilite les échanges et prévient, ou atténue, les crises humanitaires et sanitaires. Elle contribue ainsi à la prospérité économique et à la stabilité politique de notre planète.

Deuxièmement, l'activité diplomatique intense qui caractérise la Genève internationale permet à la Suisse d'occuper une place particulière sur la scène mondiale. Le Conseil fédéral estime ainsi que « le rôle d'Etat hôte confère à notre pays un poids politique nettement supérieur à sa taille »¹. En accueillant la Genève internationale, le canton soutient donc la politique étrangère de la Confédération.

Troisièmement, la Genève internationale a un impact sur les finances publiques et l'économie genevoise. Selon une récente étude de l'Université de

¹ *Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte*, Conseil fédéral, 19 novembre 2014, 14.085

Genève², si, pour les finances publiques cantonales, son coût annuel net est estimé à 69,9 millions de francs, la Genève internationale assure plus de 50 000 emplois directs, indirects et induits (soit plus de 14% du total des emplois du canton) et les dépenses directes des OI, ONG et missions permanentes dans l'économie cantonale s'élèvent à 3,3 milliards de francs.

1.3. Atouts

Le premier atout de la Genève internationale est une concentration unique d'acteurs mondiaux. Dans plusieurs domaines, comme la santé ou l'humanitaire, il serait difficile de choisir un autre lieu d'activité tant l'essentiel des processus de décision se déroule à Genève. Dans une récente enquête menée pour la Fondation pour Genève, il a été mis en évidence que le premier facteur d'attractivité de Genève pour les OI ou les ONG est la présence d'autres organisations³.

Par ailleurs, les conditions de travail (bureaux, salles de conférence, transports, formation et recherche, privilèges et immunités, systèmes d'information) sont, d'une manière générale, de très bon niveau. C'est le résultat d'une politique d'accueil en développement constant dès la création de la Société des Nations en 1918 (Aéroport international de Genève, Institut des hautes études internationales, Palais des Nations). En 1964, le lancement de la FIPOI (voir ci-dessous) marque un renforcement du soutien des autorités hôte dans le domaine immobilier. L'apparition de l'OMC, en 1995, sera l'occasion d'une nouvelle série d'avancées, comme la création du CAGI ou le soutien aux loyers des missions des pays les moins avancés installées à Genève. La politique d'accueil est le deuxième facteur d'attractivité de la Genève internationale selon l'enquête susmentionnée.

Enfin, Genève se classe dans les premiers rangs de la plupart des classements mondiaux de la qualité de vie⁴ (santé, éducation, environnement); profite d'une position géographique intéressante entre l'Asie et les Amériques et dans les mêmes fuseaux horaires que l'Afrique; bénéficie

² *Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève*, Laboratoire d'économie appliquée, Faculté d'économie et de management, Université de Genève, janvier 2015.

³ *La Genève internationale, forces et synergies*, professeur Cédric Dupont et Yelyzaverta Rubach (IHEID), Observatoire de la Fondation pour Genève, Impact, cahier nr. 3, octobre 2015.

⁴ Par exemple, en 2015, Mercer place Genève au 8^{ème} rang mondial de son classement des villes offrant la meilleure qualité de vie pour les expatriés.

d'une forte stabilité politique, d'un bon niveau de sécurité en comparaison internationale et d'une image généralement positive.

1.4. Défis

Le principal défi de la Genève internationale est celui du niveau des prix. Genève est en effet une ville chère en comparaison internationale⁵. Dans une période où les grands Etats donateurs cherchent à réaliser des économies sur leur budget, la pression est forte pour réduire au maximum les dépenses des organisations internationales. C'est cette pression qui a conduit certaines agences de l'ONU à délocaliser des parties significatives de leurs services administratifs vers des pays offrant des conditions financières intéressantes. Elle a aussi sans doute encouragé un développement des emplois à durée déterminée au sein des organisations internationales⁶. La question du coût de Genève prend une dimension particulière à l'heure actuelle. En effet, plusieurs bâtiments doivent être rénovés ou construits pour un coût total de l'ordre de 2 milliards de francs au cours des quinze prochaines années.

Outre les organisations internationales, il convient de prendre en compte la situation spécifique de certains Etats pour lesquels le coût d'une présence à Genève représente une charge importante.

Enfin, alors qu'il est convenu que les ONG jouent un rôle de plus en plus nécessaire dans la coopération internationale, il ne faut pas perdre de vue qu'elles ne bénéficient pas des mêmes privilèges que ceux octroyés aux organisations internationales au bénéfice d'un accord avec la Confédération sous le régime de la loi sur l'Etat hôte. Tel est notamment le cas dans les domaines de la fiscalité et des autorisations de travail.

Cette situation s'inscrit dans un contexte dans lequel Genève et la Suisse ne peuvent pas prétendre exercer un monopole des activités de coopération internationale et où d'autres pays, en Europe ou dans des régions émergentes disposant d'importantes ressources, cherchent aussi à attirer des organisations ou des conférences internationales.

⁵ Ainsi, dans l'édition 2015 de son enquête *Prices & Earnings*, l'UBS place Genève au troisième rang, derrière New York et Zurich, de son classement des villes par niveau des prix.

⁶ Selon l'OCSTAT, la part des fonctionnaires non-permanents dans les organisations internationales est passée de 22,7% en 2011 à 26,6% en 2015.

2. Cadre juridique

2.1. Constitution genevoise

La teneur des articles 146 et 147 de la constitution genevoise, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; A 2 00) est la suivante :

Art. 146 *Coopération internationale*

¹ *L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité.*

² *Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement.*

³ *A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération.*

Art. 147 *Accueil*

¹ *L'Etat offre des conditions d'accueil favorables aux acteurs de la coopération internationale.*

² *Il facilite le développement de pôles de compétence et favorise les interactions, la recherche et la formation.*

³ *Il soutient les mesures d'hospitalité, de concertation, de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer une bonne entente au sein de la population.*

2.2. Loi sur la Genève internationale

La loi sur les relations et le développement de la Genève internationale, du 2 décembre 2004 (LGI; A 2 65) a pour but de pérenniser et de renforcer le rôle de la Genève internationale, notamment envers les organisations internationales gouvernementales (OIG), les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales représentant la société civile. Elle a notamment créé la fonction de délégué à la Genève internationale. Les autres organes prévus (groupe interdépartemental aux affaires internationales et commission consultative) ont été supprimés en raison de leur redondance avec ceux mis en place dans le cadre du groupe permanent conjoint.

2.3. Autres instruments juridiques cantonaux

- Projet de loi accordant une indemnité annuelle monétaire et non monétaire s'élevant au maximum à 881 144 F par an au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI) pendant les années 2016-2019 (PL 11703).
- Règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale (RFSI) D 1 06.01.
- Règlement relatif à la police de la sécurité internationale (RPSI; F 1 05.21), du 16 février 2005.
- Arrêté précisant les modalités de l'aide fournie par le biais du fonds de la solidarité internationale aux missions des pays les moins avancés (PMA) auprès des institutions internationales établies à Genève du 10 octobre 2012.
- Arrêté fixant les critères d'évaluation des demandes de locaux des organisations non gouvernementales (ONG) pour faciliter leur installation ou leur maintien à Genève du 23 juillet 2014.

2.4. Droit fédéral

- Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (Loi sur l'Etat hôte, LEH) RS 192.12, du 22 juin 2007.
- Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) RS 120, du 21 mars 1997.
- Ordonnance relative à la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordées par la Suisse en tant qu'Etat hôte (Ordonnance sur l'Etat hôte, OLEH) RS 191.121, du 7 décembre 2007.

3. Dispositif

3.1. Département présidentiel

Le département présidentiel a la responsabilité de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale.

Le délégué à la Genève internationale est chargé de « traiter toutes les questions relatives à l'accueil et aux activités locales des organisations internationales (...) »⁷. Il dirige le service de la Genève internationale, rattaché au département présidentiel, qui compte, lui compris, 2,5 ETP. Il pilote aussi le service ONG du Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI).

En outre, un secrétaire général adjoint du département présidentiel est chargé des questions immobilières en lien avec la Genève internationale avec le soutien d'une collaboratrice (1,5 ETP).

Le service de la solidarité internationale, quant à lui, est notamment chargé des « actions ou manifestations internationales sur le territoire genevois s'inscrivant dans les domaines d'excellence de la Genève internationale » au sens de l'article 2 du règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06.01).

Enfin, le service du protocole prend soin des affaires diplomatiques et protocolaires en lien avec la Genève internationale.

Le groupe interdépartemental aux affaires internationales et la commission consultative sur la Genève internationale, prévus par la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale (A 2 65) ont été supprimés en 2014. Ils n'avaient en effet plus de raison d'être à la suite du développement des activités du Groupe permanent conjoint et des organes qui lui sont liés (voir ci-dessous).

3.2. Police cantonale genevoise

La police genevoise, et plus particulièrement la Police de sécurité internationale (PSI), contribue quotidiennement à la sécurité de la Genève internationale. Parmi ses différentes missions, on citera notamment celles de sécuriser les missions diplomatiques; d'effectuer des tâches de police des migrations; de protéger les chefs d'États ou autres personnalités à risques durant leurs séjours sur notre territoire; d'assurer la sécurité du domaine aéroportuaire, telles sont notamment les missions de la police de la sécurité internationale.

⁷ Loi sur les relations de la Genève internationale du 2 décembre 2004, article 3, alinéa 1.

3.3. La Confédération, la Ville de Genève et le Groupe permanent conjoint (GPC)

La Confédération étant chargée des affaires étrangères⁸, elle a la responsabilité de la politique d'Etat hôte et, par voie de conséquence, des relations avec les organisations intergouvernementales et les missions permanentes des Etats installés à Genève. Le coût annuel de la Genève internationale pour les finances fédérales est estimé à 168,9 millions de francs (69,9 millions de francs pour le canton)⁹.

Afin d'assurer la coordination nécessaire, un groupe permanent conjoint Confédération - canton sur les priorités de la Genève internationale a été mis en place en 1995. Son but, sa composition et son fonctionnement sont définis dans un mémorandum d'entente daté du 16 mars 2012. Il a notamment pour but de "déterminer et d'analyser les grandes lignes stratégiques en matière d'accueil pour les années à venir et d'examiner les priorités de la politique de soutien à la Genève internationale [et] de garder une vue d'ensemble des actions en faveur de la Genève internationale et d'en assurer la cohérence". Il se réunit à la fois au niveau politique (conseiller fédéral chargé du DFAE, délégation du CE et conseiller/ère administratif/ve de la Ville de Genève) et au niveau technique (division Nations Unies et organisations internationales (DOI) du DFAE, Mission permanente de la Suisse auprès de l'office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (Mission suisse), délégation de l'administration cantonale, délégation de l'administration de la Ville de Genève).

Le GPC a mis en place un observatoire commun chargé d'assurer une veille des développements et des besoins de la Genève internationale. L'observatoire est composé de représentants de la Confédération (DOI et Mission suisse), du canton (service de la Genève internationale) et de la Ville de Genève (service des relations extérieures). Il se réunit quatre fois par an et une plateforme électronique permet un échange permanent d'informations.

En outre, un groupe de réflexion, baptisé Genève+, rassemble une douzaine de personnalités et « a pour objectif de poursuivre la réflexion stratégique à long terme sur l'évolution de la gouvernance mondiale et d'accompagner et de développer la stratégie visant au renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la Genève internationale ».

⁸ Article 54 de la Constitution fédérale.

⁹ *Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève*, Laboratoire d'économie appliquée, Faculté d'économie et de management, Université de Genève, janvier 2015, page 8.

Enfin, des groupes de travail informels réunissent à intervalles réguliers les fonctionnaires fédéraux, cantonaux et communaux concernés sur des thématiques spécifiques. Tel est le cas des groupes « ONG », « PMA » (pays les moins avancés) et « communication », ainsi que du groupe de travail sur la coordination des services fédéraux et cantonaux chargés de la sécurité de la Genève internationale, qui sera mis sur pied au cours du premier semestre 2016

D'une manière générale, une étroite coordination entre l'ensemble des autorités publiques a été mise en place et assure la complémentarité des initiatives et des contributions à la Genève internationale de la Confédération, du canton et des communes concernées, dont principalement la Ville de Genève.

3.4. Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

La FIPOI est une fondation à but non lucratif de droit privé, créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève, dans le but de mettre à disposition des OI les infrastructures immobilières nécessaires à leur activité. A ce titre, elle peut construire ou acheter ses propres biens immobiliers, construire des immeubles, octroyer des prêts de construction et de rénovation, louer et gérer des locaux, et conseiller les organisations en matière de construction et d'entretien d'immeubles.

Le conseil et les commissions de la FIPOI sont constitués de membres de la Confédération et de l'Etat de Genève, représentés à part égale. Ainsi, le Conseil d'Etat nomme trois membres au sein du Conseil de fondation tous les quatre ans. A l'heure actuelle, ces trois membres sont le président du Conseil d'Etat, le conseiller d'Etat chargé du département des finances et la conseillère administrative de la Ville de Genève chargée des finances et du logement. La commission technique et la commission financière comprennent chacune un représentant du canton de Genève, respectivement un membre du département présidentiel et un membre du département des finances.

De par sa mission de soutien aux projets immobiliers de la Genève internationale, la FIPOI finance par des prêts ou des dons (généralement mis à disposition par la Confédération) la plupart des constructions, rénovations ou extensions des OI à Genève ou ailleurs en Suisse. Elle conseille et accompagne les projets de construction des OI et ONG qui ne possèdent pas toujours les structures nécessaires à la conduite de grands projets. Puis, en sa qualité de propriétaire d'immeubles, elle gère et loue des surfaces

administratives aux OI, aux ONG ainsi qu'aux missions permanentes à des prix favorables. Ceux-ci se situent généralement entre 100 et 300 F le m², pour un prix du marché situé à environ 350-400 F le m². Enfin, elle se charge aussi de l'accueil d'un grand nombre de conférences internationales dans les deux centres dont elle est propriétaire, à savoir le Centre international de conférence de Genève (CICG) et le Centre international de conférences de Varembe (CCV). Au total, ceux-ci reçoivent environ 40'000 délégués par année et mettent sur pied près de 250 événements par an. Le CICG est mis gratuitement (en contrepartie d'une subvention de la Confédération de plus de 6 millions par an) à disposition des organisations internationales, de certaines grandes ONG et des administrations fédérale et cantonale pour y organiser des réunions.

En 2015, la FIPOI emploie une cinquantaine de collaborateurs.

Suite aux récents audits menés à propos de la FIPOI, dont l'audit de gestion sur la gouvernance de la FIPOI réalisé par la Cour des comptes en juin 2015, la fondation a envisagé en novembre 2015 une série de mesures qui devraient lui permettre de renforcer sa structure de gestion, la planification stratégique et la communication interne. Cette réorganisation comprend notamment les mesures suivantes : la création d'un comité d'audit et l'extension de la période de présidence de la fondation à trois ans.

Au 31 décembre 2014, le total d'actifs au bilan s'élève à 520,3 millions de francs, dont 230,5 millions de francs d'immeubles et 222,6 millions de prêts accordés à long terme. Les passifs à long terme se montent à 387,4 millions de francs et la réserve de la fondation à 90,1 millions de francs.

En 2014, le Conseil d'Etat a accordé une aide financière unique de 167 500 F destinée à financer les postes supplémentaires à la FIPOI pour l'accompagnement et la mise en œuvre des projets de rénovation des bâtiments des OI.

3.5. Fondation du Centre international de Genève (FCIG)

Créée en 1953 par arrêté législatif, la FCIG est une fondation de droit public, avec siège à Genève, ayant pour but de construire, d'acquérir et de gérer des immeubles destinés à des ONG. Placée sous surveillance du Conseil d'Etat, la FCIG est administrée par des membres de parti et de l'administration cantonale, respectivement désignés par le Grand conseil et le Conseil d'Etat. Elle assure une offre de bureaux en faveur des ONG à des prix favorables (entre 250 F et 280 F le m², pour un prix du marché situé à environ 350 F le m²), ce qui constitue un élément important de la politique d'accueil de la Genève internationale.

En 2015, la FCIG est propriétaire ou copropriétaire de cinq immeubles, offrant un total de près de 15 000 m² de surfaces de bureaux, occupés par une quarantaine d'ONG et OI employant près de 700 collaborateurs. Elle ne dispose pas de personnel et sa gestion quotidienne a été confiée à un professionnel de l'immobilier externe chargé de l'activité de gérance immobilière.

Au 31.12.2014, la FCIG dispose d'un total d'actifs de plus de 69 millions de francs, dont 48 millions de francs d'immeubles et de terrains et 21 millions de francs de liquidités. Les passifs sont constitués d'emprunts pour 19 millions de francs et la fortune s'élève à 50 millions de francs. En septembre 2015, le Conseil d'Etat a proposé un projet de loi visant à transférer le patrimoine de la FCIG au sein de la FIPOI par voie de fusion par absorption¹⁰. Cette fusion a pour but de simplifier et d'unifier la gestion des bâtiments destinés à la Genève internationale. Ce projet de loi a reçu un accueil favorable à la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI) où il a été présenté le 27 octobre et été traité le 3 novembre 2015.

3.6. Fondation Terra et Casa

Créée à Genève en 1968, la Fondation Terra et Casa a pour but de promouvoir toute construction immobilière afin de les mettre notamment à la disposition d'organisations et d'entreprises internationales ou des personnes qui leur sont rattachées en raison de leur activité professionnelle.

Le Conseil de fondation est notamment composé d'un membre nommé par le Conseil d'Etat et d'au moins un membre ayant son activité principale dans le domaine de l'architecture, un membre ayant son activité au sein des organisations internationales et un membre ayant de bonnes connaissances de la pratique dans les domaines juridique, financier et comptable.

La fondation est propriétaire de 26 immeubles sis sur les communes de Versoix, Meyrin et Vernier. L'ensemble de ces immeubles comprend 323 logements représentant 1 478 pièces, pour un état locatif total de 4 893 264 F. Les prix de location moyens à la pièce pratiqués par la fondation dans ses différents immeubles variaient entre 2 700 et 3 700¹¹ F.

¹⁰ PL 11725 sur la fusion par absorption de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) (<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11725.pdf>)

¹¹ Données au 31 décembre 2013.

En 2008, la fondation a acquis deux parcelles d'une superficie totale de près de 5 500 m² sur la commune du Petit-Saconnex dans le but d'y bâtir un immeuble composé de logements de standing destiné prioritairement aux internationaux et de logements sociaux¹². En 2013, la fondation a demandé la densification du plan localisé de quartier (PLQ) dans lequel s'inscrit le projet afin de réaliser 20 logements supplémentaires. Le PLQ a été approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2015, faisant l'objet de recours en cours de traitement. Le projet actuel propose la réalisation de 80 à 100 logements, avec une surface brute de plancher de 10 400 m², pour un montant total estimé entre 35 et 40 millions de francs.

3.7. Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI)

Le CAGI a été fondé en 1996. Il a pour objectif de soutenir les internationaux pendant leur séjour à Genève et de faciliter l'installation des ONG. Le canton est membre de son comité, préside son assemblée générale et apporte la subvention la plus élevée (881 144 F en monétaire et non-monétaire). En 2015, son budget annuel est d'environ 2 millions de francs et il compte une douzaine d'employés. Le CAGI est aussi soutenu, entre autres, par la Confédération, l'association des amis de la Fondation pour Genève, la Ville de Genève et le canton de Vaud.

3.8. Bureau de l'Amiable compositeur

Créé en 1995, le Bureau de l'Amiable compositeur est une structure indépendante de médiation dans les conflits du travail impliquant des personnes au bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques ou consulaires. L'Etat nomme les trois amiables compositeurs et finance leurs activités.

3.9. Club suisse de la presse

Le Club suisse de la presse (CSP) organise des événements ayant l'objectif de soutenir la couverture médiatique de la Genève internationale. Le canton est membre de son comité et apporte la subvention la plus élevée (162 000 F en 2015 pour un budget total de 633 000 F). Le CSP emploie trois personnes.

¹² Logements sociaux de type LUP et HM dans l'esprit de la loi générale sur les zones de développement (LGZD; L 1 35)

3.10. EDUKI

La Fondation Eduki, Centre pour l'Éducation et la Sensibilisation à la Coopération Internationale, constituée en 2011, a pour but de promouvoir l'éducation et la sensibilisation des jeunes au travail des organisations internationales et à la coopération internationale. Elle bénéficie d'un soutien annuel du canton de Genève à hauteur de 65 000 F (via le DIP).

3.11. Fondation pour Genève

La Fondation pour Genève organise des activités contribuant à faire connaître la Genève internationale. Le canton lui accorde une aide financière non monétaire d'une valeur de 42 600 F par an à partir de 2016.

4. Les six axes des mesures de soutien à la Genève internationale

En 2013, dans le cadre du GPC, la Confédération, le canton et la Ville de Genève, ont défini une feuille de route commune concernant leur politique de soutien à la Genève internationale¹³. Six axes la composent.

Le premier concerne les conditions matérielles de l'accueil de la Genève internationale, autrement dit du « hardware » (immobilier, transports, procédures administratives, etc.). Il rassemble les domaines traditionnels de la politique d'accueil. Au cours des prochaines années, il sera dominé par la question des rénovations et constructions des bâtiments des organisations internationales.

Les cinq axes suivants relèvent des ressources immatérielles nécessaires au fonctionnement de la Genève internationale, c'est le « software ». Il s'agit là de mieux exploiter les ressources offertes par une concentration exceptionnelle d'acteurs de la coopération internationale à Genève. Pour maintenir ces ressources, il convient aussi de les mettre en valeur auprès des publics concernés. Enfin, les autorités hôte doivent se donner les moyens de mener une politique coordonnée et informée.

D'une manière générale, les mesures retenues visent à faire fructifier les atouts et à répondre aux défis susmentionnés. Leur but n'est pas d'augmenter la quantité des acteurs de la Genève internationale, mais de développer la

¹³ *La Genève internationale et son avenir*, Groupe permanent conjoint Confédération canton sur les priorités de la Genève internationale, 25 juin 2013

qualité de leur travail en s'assurant qu'ils disposent des ressources nécessaires.

Les paragraphes suivants précisent les mesures que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre dans le cadre de la politique commune décrite ci-dessus.

4.1. Renforcer le dispositif d'accueil

4.1.1 Stratégie immobilière

La stratégie immobilière constitue traditionnellement le principal volet de la politique d'accueil de la Genève internationale. Le canton y contribue notamment par les moyens suivants :

- Sa participation dans les entités stratégiques responsables du développement immobilier de la Genève internationale, telles que les fondations immobilières FIPOI, FCIG et Terra et Casa.
- L'octroi de droit de superficie permettant la mise à disposition de terrains dédiés aux organisations pour leur projet de construction, essentiellement par le biais de la FIPOI, pour une valeur totale estimée à 532 millions de francs pour environ 620 000 m².
- Le pilotage de projets immobiliers et de développement, en collaboration étroite avec la FIPOI, la Confédération et les organisations concernées. Dans ce cadre, les compétences et expertises des services de l'Etat et celles de mandataires sont mises à contribution pour identifier les solutions optimales du point de vue urbanistique, architectural, économique, patrimonial et environnemental.
- La planification directrice du canton, via le Plan Directeur du quartier « Jardin des Nations », visant à valoriser le périmètre des organisations internationales. D'un périmètre de 60,9 hectares, cette zone accueille la plupart des organisations internationales sises à Genève.
- Une valorisation qualitative et environnementale pour augmenter l'attractivité du périmètre Jardin des Nations et encourager la rencontre entre les fonctionnaires internationaux et la population genevoise : favoriser la mixité des activités économiques, culturelles et l'habitat; promouvoir la mobilité douce et les cheminements; favoriser les espaces verts et l'accès public à des périmètres sécurisés; préserver le patrimoine paysager et bâti ainsi que les vues.

Cette approche demande une concertation étroite avec les communes qui partagent les mêmes préoccupations.

Le parc immobilier de nombreuses organisations internationales se trouve dans un état d'obsolescence avancé. Cette situation engendre une croissance des frais d'exploitation aggravée par l'absence de réserves financières des OI pour payer les frais de rénovation lourde des bâtiments. A cela s'ajoute la valeur patrimoniale des bâtiments, qui induit un facteur de complexité dans la réalisation des travaux.

Les organisations internationales prévoient d'investir plus de 2 milliards de francs pour la rénovation et la construction de leurs bâtiments au cours des 15 prochaines années, pour une surface totale d'environ 630 000 m² de surface brut de plancher (voir tableau en annexe 1).

Les OI et les pays qui en sont les plus grands contributeurs ont de la peine à assumer les coûts liés à ces rénovations lourdes. Pour maintenir l'attractivité de la Genève internationale et la présence des OI, l'Etat hôte doit proposer des solutions alternatives de financement des rénovations.

4.1.1.1. Le soutien aux prêts accordés aux projets immobiliers de la Genève internationale

Comme précisé dans la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (Loi sur l'Etat hôte, LEH, RS 192.12) du 22 juin 2007 et de son ordonnance d'exécution (OLEH, RS 192.121), la Confédération peut octroyer des prêts aux organisations internationales en soutien au financement de leurs projets immobiliers sur territoire suisse. A cet effet, la Confédération peut, en vertu de l'article 20 de la LEH, accorder des prêts de construction sans intérêts remboursables dans un délai de 50 ans au plus. En outre, au vu des défis auxquels est confrontée la Genève internationale, notamment en matière de concurrence internationale pour l'accueil des organisations internationales, le Conseil fédéral a décidé en juin 2013 de renforcer sa politique d'accueil en acceptant de soutenir également le financement de projets de rénovation sous la forme de prêts remboursables sur 30 ans et portant un taux d'intérêt préférentiel, sous condition d'une contribution substantielle au financement de ces prêts par les autorités cantonales et communales hôte, respectivement le canton et la Ville de Genève.

Le canton négocie les modalités de sa participation au financement des prêts avec la Confédération dans le cadre du Groupe permanent conjoint avec l'objectif de parvenir à un accord durable qui ne porte pas préjudice aux

collectivités publiques et tiennent compte des taux d'emprunts plus favorables de la Confédération. Un groupe de travail réunissant le département des finances et le département présidentiel est chargé d'élaborer la stratégie du Conseil d'Etat en la matière. Ce dernier se coordonne aussi étroitement avec la Ville de Genève.

Dans ce cadre, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) agit comme outil de financement du canton et de la Confédération, en assurant la mise en disposition des prêts aux organisations internationales sur la base d'un contrat de droit privé ainsi que la conformité de leur utilisation.

En septembre 2015, les autorités suisses ont décidé, sous réserve de l'approbation par les autorités législatives compétentes, d'accorder au projet Strategic Heritage Plan (SHP), soit le plan de rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), un prêt d'un montant de 400 millions de francs au maximum, sans intérêts et remboursable sur une durée de 30 ans pour la partie rénovation et 50 ans pour la partie construction. Un accord a été trouvé pour appliquer une clé de répartition 27/73% entre les contributions genevoise et fédérale au SHP, ainsi que de déduire de la contribution cantonale l'apport en nature de 28 millions de francs constitué par le projet en cours de fusion par absorption de la Fondation du centre international de Genève (FCIG) dans la FIPOI ainsi que l'apport du domaine de la Pastorale à la FIPOI.

En février 2016, l'Etat-hôte s'est déterminé pour un soutien du projet de construction de l'OMS à travers un prêt sans intérêt de 140 millions de francs remboursable sur 50 ans, sous réserve de l'approbation par les autorités législatives compétentes. Il a été convenu que la FIPOI participerait directement à ce financement à travers un apport de 20 millions de francs, tandis que la contribution du canton se monterait à 29,6 millions et celle de la Confédération à 90.4 millions.

Mesure 1 : *Les prêts accordés seront donc composés des participations financières suivantes : 368.4 millions de la Confédération, 89.6 millions du canton de Genève, 20 millions de la FIPOI ainsi qu'une contribution de la Ville de Genève. Le département présidentiel présentera un projet de loi en 2016 afin d'autoriser la contribution de l'Etat à ces prêts.*

4.1.1.2. Le pilotage et la coordination des projets immobiliers de la Genève internationale

Aux côtés du Groupe permanent conjoint, dans le cadre duquel le canton et la Confédération décident entre autres des modalités de participation au financement des projets immobiliers de la Genève internationale, différents groupes de travail ont été mis en place afin d'encadrer et d'assurer le bon développement de ces derniers.

D'une part, à la demande du département présidentiel, l'office de l'urbanisme a mis en place depuis 2014 une structure de coordination de «Grand projet» pour le périmètre du Jardin des Nations. Celle-ci a été mise en place dans le but d'avoir une vision d'ensemble des projets en phase de planification avancée et des mesures d'accompagnement juridiques et techniques nécessaires à leur avancement au sein de l'administration. L'objectif est également de pouvoir répondre plus rapidement et de façon cohérente aux nombreuses demandes des OI ou autres entités, généralement relayées par la Mission suisse, et qui impliquent différents départements et services. Cette structure est composée d'un comité de pilotage (COPIL) chargé de valider les orientations stratégiques de développement du périmètre, co-présidés par les magistrats chargés du DALE et du DETA avec la participation du président du Conseil d'Etat, de la Mission suisse, de la FIPOI et des communes concernées. Une direction de projet (DIRPRO) avec une composition élargie à d'autres offices impliqués coordonne le travail des groupes sectoriels chargés du suivi des plans localisés de quartiers.

Le Conseil d'Etat souhaite que l'urbanisation du Jardin des Nations concilie les orientations de la planification territoriale tout en tenant compte de l'évolution des besoins des usagers de ce quartier international, en particulier dans le domaine du logement et des transports.

***Mesure 2 :** au sein Copil du grand projet « Jardin des Nations », veiller à ce que la position de l'Etat de Genève soit cohérente avec les objectifs du Conseil d'Etat pour le développement de la Genève internationale. Le Conseil d'Etat souhaite que l'urbanisation du « Jardin des Nations » concilie les orientations de la planification territoriale tout en tenant compte de l'évolution des besoins des usagers de ce quartier international, en particulier dans le domaine du logement et des transports.*

D'autre part, l'Etat hôte demande aux organisations internationales planifiant un développement immobilier et souhaitant bénéficier d'un prêt de se doter d'une structure de pilotage à laquelle participent, outre l'organisation concernée, la Confédération, l'Etat de Genève et la FIPOI (voir l'exemple de structure de pilotage du projet de l'OMS à l'annexe 2). Cette structure est composée d'un comité de coordination ayant pour objectif d'accompagner l'organisation dans toutes les étapes de son projet dès sa planification. Il a généralement pour tâches d'approuver la structure du projet, les différentes phases d'études, la nomination des mandataires principaux, la procédure du concours, le devis général et le décompte final. Un groupe opérationnel et, si nécessaire, un groupe technique, sont subordonnés à ce comité. De nature plus technique, il informe périodiquement le comité de coordination sur l'évolution du projet en ce qui concerne les délais, les coûts ainsi que les imprévus et les modifications.

Aujourd'hui, tous les projets immobiliers développés par les organisations internationales arrivés au stade de la planification disposent d'une telle structure de pilotage.

***Mesure 3** : le département présidentiel représente l'Etat de Genève au sein des comités de pilotage des projets immobiliers des organisations internationales. Au sein des groupes opérationnels, l'Etat de Genève est représenté par les services compétents du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Ces structures sont fonctionnelles pour les projets des organisations suivantes présentés en annexe 3.*

Un tableau présentant les projets immobiliers en cours de développement, avec leur coût, surface ainsi que les montants de prêt et de crédit sollicités, ou déjà accordés, auprès de l'Etat hôte pour leur financement est présenté en annexe 1. Celui-ci illustre également le nombre de personnes employées par ces organisations à Genève et dans le monde.

4.1.1.3. Le projet de fusion de la FCIG avec la FIPOI

Le 3 novembre 2015, la commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) a approuvé le projet de loi 11725 visant à fusionner la FCIG avec la FIPOI. Ces deux fondations distinctes sont actives dans le domaine immobilier concernant la politique d'accueil des OI et des ONG et œuvrent, depuis leur création, de manière indépendante. Le projet de loi vise à transférer le patrimoine de la FCIG au sein de la FIPOI par voie de fusion par absorption. Il s'inscrit dans le cadre des articles 146 et 147 qui

prévoient notamment que l'Etat de Genève soutienne la vocation internationale de Genève et offre des conditions d'accueil favorables aux acteurs de la coopération internationale.

La FIPOI post fusion aura pour but d'accueillir les ONG et les OI, offrant ainsi une meilleure compétitivité de la Genève internationale, alors que l'attractivité des pays émergents et de villes concurrentes ne cessent de croître. La réunion des deux fondations au sein d'une seule permettra une simplification et une unification de la gestion immobilière à destination des acteurs de la Genève internationale, en assurant une meilleure cohérence et efficience dans le domaine. Ce projet renforcera la capacité d'accueil et de développement de l'attractivité de Genève pour les acteurs internationaux.

***Mesure 4** : finaliser le processus de fusion de la FCIG avec la FIPOI.*

4.1.1.4. Transfert du site de la Pastorale à la FIPOI

Un projet de loi visant à transférer le patrimoine du domaine de la Pastorale appartenant à l'Etat de Genève à la FIPOI est en cours d'élaboration. Ce transfert s'inscrit dans l'objectif d'unifier la gestion immobilière à destination des acteurs de la Genève internationale afin de favoriser les synergies en matière de gestion immobilière, allant dans le sens d'un renforcement de la qualité d'accueil pour les acteurs internationaux. Il permettra en particulier à ce site, qui, de par ses occupants, revêt un caractère représentatif de la Genève internationale, de bénéficier de l'expérience, de l'expertise et des infrastructures de la FIPOI en matière de gestion et d'entretien des bâtiments et des salles de conférences.

***Mesure 5** : accompagner le processus de transfert de la Pastorale à la FIPOI.*

4.1.1.5. Les projets de valorisation de parcelles

Jardin des Nations

Afin de faciliter le développement et l'implantation des organisations internationales à Genève, le Conseil d'Etat a adopté le 23 mars 2005 le plan directeur de quartier (PDQ) « Jardin des Nations », approuvé par les conseils municipaux des trois communes concernées (Ville de Genève, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy). Ce PDQ constitue le document de référence de la planification territoriale pour ce périmètre, reflété par le Plan directeur cantonal. Le Grand projet « Jardin des Nations » est l'outil de coordination

piloté par le DALE pour la mise en place des mesures de planification conjointement élaborées par l'Etat de Genève et les trois communes concernées : Ville de Genève, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.

Le PDQ Jardin des Nations a comme objectif de faciliter le développement et l'implantation des organisations internationales sur un périmètre couvrant 60.9 hectares. A l'aide de son réseau de mobilité douce, il est porteur du rapprochement physique des organisations mêmes, mais sous-entend également une ouverture nouvelle de ce cadre prestigieux à la population genevoise. Ce double rapprochement, constitue donc un enjeu urbanistique d'envergure pour Genève : préserver les qualités paysagères du secteur international au bénéfice des organisations internationales et de l'ensemble de la population du canton et de la région.

L'opérationnalisation du PDQ passe par une loi. Cette loi modifiant les limites de zone du périmètre du PDQ "Jardin des Nations" a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et est entrée en vigueur le 17 décembre 2013.

Cette modification des limites de zone détermine les zones de développement 3 à destination des organisations internationales et a pour but de permettre aux organisations internationales de valoriser leurs terrains. Pour le canton, cette modification des limites de zone a généré une moins-value dans les comptes de l'Etat de l'ordre de 100 millions de francs. En effet, l'Etat a renoncé à travers ce PDQ à des possibilités de développement de la zone et à des opérations immobilières qui auraient pu être lucratives afin de réserver celles-ci aux organisations internationales, entraînant de fait une baisse de la valeur comptable des terrains.

Cité de la Musique de Genève

Depuis fin 2014, la Fondation pour la Cité de la Musique (FCMG) recherche un terrain afin d'accueillir son projet de salle de concert et de regroupement des activités de la haute école de Musique (HEM) sur un même lieu.

Suite à l'analyse de différents sites, la FCMG a manifesté son intérêt pour le périmètre des Feuillantines, situé entre l'avenue de la Paix et la route de Ferney, aux abords de la place des Nations. Ce périmètre est composé de terrains appartenant à l'Etat de Genève et à l'ONU.

En mai 2015, la FCMG a présenté son projet au groupe de travail s'étant constitué dès 2012 entre le canton, la Mission suisse et la FIPOI afin de valoriser le périmètre foncier des Feuillantines. Il comprend des salles de travail et de répétition pour les élèves de la HEM, un auditorium

philharmonique d'environ 1 700 places pour accueillir l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), des grandes salles de répétition pour l'OSR et la HEM, et un restaurant. Son coût est estimé à 270 millions de francs.

La Cité de la Musique est un projet d'intérêt public qui offrirait à la fois des locaux adéquats pour la HEM, actuellement dispersés sur sept différents sites de la Ville de Genève, ainsi que la mise en place d'une collaboration étroite entre école et orchestre, telle qu'elle existe dans d'autres villes d'Europe. De plus, la construction de la salle de concert philharmonique dans le périmètre de la place des Nations compléterait idéalement l'offre culturelle du quartier avec une programmation de haut niveau permettant de créer des synergies entre la Genève locale et internationale dans un lieu et un bâtiment emblématique. La mise à disposition de locaux et de la salle de concert pour les activités culturelles de l'ONU est envisagée.

Le projet permettrait également de valoriser les parcelles des Feuillantines propriété de l'ONU afin de contribuer au financement du SHP et la construction d'un centre culturel emblématique au cœur du quartier international de Genève. Il remplace ainsi favorablement le projet, initialement prévu par le groupe de travail, de Tour des Feuillantines, pour lequel il restait à trouver un porteur de projet et un investisseur. Pour ces raisons, la Cité de la Musique bénéficie du soutien unanime des autorités publiques.

La FCMG souhaite acquérir les parcelles de l'ONU et lancer un concours d'architectes en 2016. Un début des travaux est envisagé dès 2018 pour une inauguration prévue en 2020.

Mesure 6 : *le canton soutient la FCMG dans la réalisation de la Cité de la Musique et l'ONU pour la valorisation de ses terrains.*

Médecins Sans Frontières

Médecins Sans Frontières (MSF) Suisse est une organisation médicale humanitaire, dont le siège a été établi à Genève en 1981. Elle est rapidement devenue un des centres opérationnels du mouvement MSF et gère à ce titre, aujourd'hui, des projets médicaux dans 26 pays.

En 2011, MSF a sollicité le canton de Genève et la Mission suisse pour identifier un terrain constructible situé dans le secteur du Jardin des nations qui permette de réaliser son projet de construction d'un nouveau bâtiment de

siège. L'organisation se trouve à l'étroit dans son immeuble actuel en raison de la croissance de ses activités et du nombre de ses employés.

En juillet 2013, MSF a fait part de son projet de construction aux autorités. Celui-ci vise à abriter durablement le bureau de MSF Suisse et le bureau international du mouvement MSF. Le projet cherche à s'inscrire dans un lieu qui comprenne des espaces ouverts au public ainsi que de rapprochement et d'échanges avec les partenaires actifs dans les domaines de l'humanitaire et de la santé. Il comprend la réalisation d'un bâtiment autofinancé d'environ 10 000 m² d'ici 2018-2025.

Entre 2013 et 2014, MSF a collaboré à l'élaboration d'une étude de faisabilité sur une parcelle propriété de l'Etat située dans le quartier du Grand-Saconnex. Celle-ci a fait l'objet d'une consultation incluant les services de l'Etat, la Ville de Genève ainsi que la FIPOI et la Mission suisse, et a reçu un retour favorable confirmant l'intérêt du projet.

***Mesure 7** : le canton soutient MSF dans la réalisation de son projet de nouveau bâtiment de siège.*

4.1.1.6. Les études patrimoniales réalisées

Le département présidentiel participe au groupe de pilotage des études patrimoniales menées sur les bâtiments de certaines OI. Elles consistent en une analyse détaillée de bâtiments, incluant leur comparaison avec un corpus de réalisations similaires, afin d'en définir la valeur intrinsèque ainsi que les parties sensibles qui méritent le plus d'attention.

Ces études sont réalisées entre 2011 et 2016 par le Laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne (TSAM) de l'EPFL sur mandat de l'office du patrimoine et des sites du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), de la FIPOI et de la Mission suisse.

Elles portent sur les bâtiments de siège des organisations suivantes : COE (2013), OIT (2014), UIT (2014), OMS (2015), ONUG (2015 et 2016). Un rapport de synthèse portant sur les principaux bâtiments à haute valeur patrimoniale de la Genève internationale sera produit à mi-2016.

Outre leur intérêt scientifique et historique indéniable, ces études représentent une aide à la décision précieuse pour les organisations internationales amenées à se déterminer pour les options de rénovation de leurs bâtiments. Le montant total alloué par le canton à ces recherches est de 71 500 F.

Mesure 8 : le canton soutient les stratégies de valorisation du patrimoine architectural des OI et met son expérience à disposition de leurs projets immobiliers.

4.1.2. Les transports et la mobilité

Le Conseil d'Etat a approuvé en 2005 le plan directeur de quartier du Jardin des Nations. Celui-ci engage le canton sur le développement urbain et la réalisation d'infrastructures. A ce titre, le canton de Genève et la Confédération envisagent des investissements majeurs de plus de 500 millions de francs ces 10 prochaines années pour le développement des transports et de la mobilité douce dans le quartier du Jardin des Nations. Celui-ci va connaître un véritable bouleversement en termes d'infrastructure, avec en particulier la construction de la Route des Nations (devisée à 170 millions de francs; mise en service pour 2021), l'adaptation de la Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (dont la participation cantonale est estimée à 48 millions de francs; mise en service pour 2021) et l'extension du tramway entre la place des Nations et Ferney-Voltaire (devisée à 170 millions de francs; mise en service pour 2023). Ces réalisations visent à diminuer le trafic de transit le long de la route de Ferney en traversée du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, tout en améliorant considérablement l'accès aux OI. Ce nouvel axe permettra également de renforcer la performance des transports collectifs. En parallèle, des mesures de réaménagement de places publiques, de modération du trafic et de mobilité douce sont également prévues.

La multiplicité des projets immobiliers et de transport, dont la réalisation est envisagée d'ici à 2023 dans le secteur du Jardin des Nations, attire l'attention sur la nécessité de coordonner les nombreux chantiers qui seront à l'œuvre de manière concomitante dans ce secteur.

Ainsi, c'est principalement pendant les années 2017 à 2019 qu'un nombre important de chantiers seront en cours, avec la réalisation simultanée d'une dizaine de projets immobiliers destinés à la Genève internationale et des projets de transport suivants : le réaménagement de l'avenue de la Paix pendant l'année 2017 (section place des Nations – Route de Lausanne), la construction de la route des Nations et de la nouvelle Jonction autoroutière du Grand-Saconnex à partir de mi-2017 jusqu'à fin 2021 et le réaménagement de la place de Carantec du Grand-Saconnex dès mi-2018 à 2021. La réalisation simultanée de ces chantiers engendrera des perturbations importantes sur les

déplacements. Un plan d'action visant à limiter leurs impacts sur les déplacements est en cours de développement.

***Mesure 9** : le canton contribue à la mise en œuvre des projets de transport dans le quartier du Jardin des Nations et veille à la bonne coordination avec les projets immobiliers, respectivement entre les départements concernés.*

Sur l'initiative de l'Etat et de la Mission suisse, un groupe de travail a été mis en place à l'automne 2013 afin d'initier avec certaines organisations internationales une démarche de plan de mobilité.

Dans ce cadre, le DETA a mandaté un bureau spécialisé en mobilité afin de réaliser un état des lieux de la situation en matière de mobilité dans le secteur du Jardin des Nations et un plan d'actions.

Dans un premier temps, un diagnostic approfondi administré à plus de 3 300 employés des OI (hors CERN) a permis d'établir la carte d'identité de cette population en mettant en évidence certaines caractéristiques (habitudes de déplacement, propension au changement, etc.). Il en ressort que les déplacements des collaborateurs se font principalement en véhicule particulier, en raison notamment de la disponibilité des places de stationnement sur le site des OI. A ce titre, un grand nombre d'organisations ne respecte pas le règlement cantonal sur le stationnement.

Ces déplacements participent ainsi à l'engorgement des réseaux de transport et à la création de nuisances pour les villes et villages traversés.

Sur la base du diagnostic réalisé, le groupe de travail a décidé d'établir un premier niveau de plan d'actions incluant des actions de communication sur les modes de transport alternatifs, la mise en place d'une centrale de covoiturage et l'accompagnement dans le changement des habitudes. Celui-ci est à l'heure actuelle en cours de développement.

Afin d'affirmer l'engagement et l'appui du canton à ce groupe de travail, un événement a été organisé le 4 mai 2015 à l'ONU en présence du président du Conseil d'Etat et du conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Celui-ci réunissait les directions générales des organisations internationales intéressées par la démarche et avait pour but de pérenniser leur engagement dans la mise en place et la mise en œuvre d'un plan de mobilité.

Ce groupe réunit aujourd'hui des représentants de près de treize organisations internationales ainsi que des Transports publics genevois

(TPG), du département présidentiel, du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et de la Mission suisse. Il se donne pour objectif de mettre en œuvre un plan de déplacements inter-organisations, à savoir une structure incitant à une utilisation rationnelle des modes de déplacement en favorisant le report modal par la promotion du covoiturage, des transports collectifs et de la mobilité douce.

En 2016, un groupe de travail similaire sera probablement créé en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN) afin d'accompagner les OI dans les aspects énergétiques de leurs projets immobiliers et identifier des synergies ou des opportunités de collaboration dans ce domaine.

***Mesure 10** : le canton pilote le groupe de travail sur la mobilité des OI pour accompagner les organisations dans la mise en place de plans de mobilité individuels et, idéalement, d'un plan de déplacement collectif.*

4.1.3. La sécurité périphérique des organisations internationales

En tant qu'Etat hôte, la Suisse se doit de préserver sa bonne réputation en matière de sécurité. Les organisations internationales se chargent des mesures de sécurité nécessaires à l'intérieur de leur enceinte. En contrepartie, il est du devoir de l'Etat hôte d'assurer la sécurité à l'extérieur de leurs bâtiments et l'entretien des installations y relatives. Cette obligation se fonde sur le droit international et trouve son expression dans la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), s'agissant notamment des tâches relatives à la protection des personnes, des bâtiments et du droit international. Les mesures de construction d'installations de sécurité à l'extérieur des bâtiments sont en principe réalisées par l'intermédiaire de la FIPOI.

Pour les OI sises à Genève, le canton de Genève et la Confédération ont convenu d'une clé de répartition concernant la prise en charge des coûts liés à leur sécurité périphérique découlant de cette obligation. Ainsi, le canton participe à hauteur de 35% des coûts, les 65% restant sont à la charge de la Confédération.

Au niveau cantonal, ces coûts sont pris en charge par le crédit de renouvellement 2015-2018 de l'office des bâtiments du département des finances concernant les subventions de rénovation et appartenant à la politique publique O.

Le 25 juin 2015, le Conseil de fondation de la FIPOI a formalisé une commission chargée de la sécurité périphérique des OI. Celle-ci sera

composée de membres du DFAE, de l'Etat de Genève, de la Mission suisse et de la FIPOI. Sa fonction est d'étudier les différents aspects liés aux projets de sécurité périphérique, pour lesquels les OI font une demande de soutien auprès de l'Etat hôte, en amont de la réalisation du projet sous la gestion de la FIPOI.

Pour les années 2016 et 2020, huit projets de construction de dispositifs de sécurité extérieure sont planifiés pour un coût total de 14.8 millions de francs, dont 9.49 millions de francs seraient pris en charge par la Confédération et 5.31 millions de francs par le canton de Genève. Le détail de ces prévisions de financement par projet est présenté à l'annexe 4.

***Mesure 11** : le canton contribue à hauteur de 5,3 millions de francs aux travaux pour la sécurité périphérique des OI entre les années 2016 et 2020*

4.1.4. ONG

Les ONG ont joué un rôle essentiel pour la Genève internationale dès sa naissance. Le CICR est issu d'une initiative privée et revêt aujourd'hui encore la forme juridique d'une association selon les articles 60 et suivants du code civil suisse.

L'efficacité et l'expertise des ONG sont des atouts nécessaires à la Genève internationale. Elles apportent une rapidité d'action et une liberté de parole qu'on ne retrouve pas toujours au sein des organisations internationales. Les ONG mènent des campagnes sur des problématiques nouvelles (mines antipersonnel, par exemple), agissent sur le terrain (épidémie Ebola, par exemple), alertent sur des situations spécifiques (dans le domaine des droits de l'Homme notamment) ou apportent une expertise dans des domaines techniques (normes, standards, propriété intellectuelle, travail).

Toutefois, selon la loi sur l'Etat hôte¹⁴, les ONG ne sont pas bénéficiaires des privilèges, immunités et facilités qui peuvent être accordés aux organisations internationales. Par conséquent, la charge fiscale qui pèse sur elles et leurs employés, ainsi que les facilités liées à l'embauche de personnel étranger ne sont pas les mêmes. Cette dernière problématique revêt d'ailleurs une acuité particulière depuis la votation du 9 février 2014 sur le nouvel article constitutionnel sur la gestion de l'immigration. Autrement dit, les

¹⁴ Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte, du 22 juin 2007, RS 192.12

conditions cadre accordées aux ONG sont moins bonnes que celles accordées aux OI. Il est donc légitime de leur accorder un soutien spécifique, notamment lorsqu'il est avéré qu'elles peuvent apporter une contribution à la Genève internationale.

Le soutien du canton aux ONG de la Genève internationale se matérialise principalement à travers trois axes : 1) immobilier, 2) projets à Genève grâce au fonds de la solidarité internationale et 3) conseil.

A l'heure actuelle, dans les bureaux loués par la FIPOI, les ONG ont des loyers plus élevés que les OI en raison de la TVA qu'elles doivent payer.

***Mesure 12** : le canton veille à ce que les ONG disposent à l'avenir de conditions d'accès aux locaux gérés par la FIPOI au moins aussi favorables à celles des OI.*

Le canton dispose aussi d'une ligne budgétaire annuelle de 150 000 F visant à subventionner le loyer d'ONG développant de nouvelles activités à Genève. Les conditions de ce soutien sont fixées dans *l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 juillet 2014 fixant les critères d'évaluation des demandes de locaux des ONG pour faciliter leur installation ou maintien à Genève*. Cet outil est complémentaire des soutiens apportés par les autres donateurs des ONG à Genève. Dans le contexte de cherté de l'immobilier genevois, il est particulièrement efficace pour attirer de nouvelles structures ou soutenir le développement des ONG qui feront la Genève internationale de demain. Le montant actuel permet de soutenir une poignée de petites structures par an et montre ses limites lorsque des ONG de plus grande taille se montrent intéressées à ouvrir une représentation à Genève.

***Mesure 13** : adapter l'enveloppe budgétaire annuelle pour le soutien au loyer des ONG à 300 000 F par an. Au prix moyen pratiqué par le FCIG (280 F m²/an), cela permettra de faire passer la surface subventionnée de 550 m² à près de 1100 m² (permettant de soutenir, à teneur de 10 m² par poste, le travail de 100 postes de travail de la société civile par an).*

La Genève internationale figure parmi les lieux de rencontre et de négociations les plus actifs de la planète. L'accès de la société civile aux sommets, réunions et forums est indispensable afin d'en garantir la pertinence et le suivi sur le terrain. Le Centre international de conférence de Genève (CICG) constitue le centre névralgique de cette Genève internationale des conférences (avec le Palais des Nations et les centres de conférence des

principales organisations internationales). Le CICG est accessible à des conditions préférentielles pour les OI et les ONG de la Genève internationale organisant des conférences de plus de 100 personnes, sous certaines conditions. Le Centre de conférence de Varembe (CCV) complète le dispositif en offrant des salles de plus petite surface (de 20 à 200 places). Le CCV est actuellement payant et fermé le temps des travaux d'extension de l'immeuble administratif de Varembe (IAV).

***Mesure 14** : calquer les conditions d'accès au CCV sur celles du CICG, réduisant ainsi l'inégalité existante entre les grands sommets organisés principalement par les OI et les forums de taille plus réduite organisée par les ONG.*

Le canton favorise aussi la participation de la société civile aux activités de la Genève internationale en soutenant la venue de délégués des pays du Sud. Ce soutien à hauteur de 800'000 F par an, sur les fonds de la solidarité internationale, couvre principalement les frais de déplacement et d'hébergement des délégués participant, à l'invitation d'ONG, à des activités de la Genève internationale. Ce soutien peut aussi être utilisé pour financer d'autres projets mis en œuvre à Genève et contribuant à renforcer la solidarité internationale au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre d, du règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale (RFSI; D 1 06.01). Il est coordonné avec la Confédération et la Ville de Genève.

***Mesure 15** : le canton poursuit une politique volontariste de soutien aux activités de la société civile au sein de la Genève internationale en allouant à cet effet un montant annuel de 800 000 F sur le budget du service de la solidarité internationale.*

Dans ce cadre, la mise en œuvre de l'article 121a constitue une menace sur la possibilité, pour les ONG, de recruter le personnel non suisse dont elles ont besoin. Or, de par la nature de leurs activités, ce besoin est plus élevé que pour le reste de l'économie. En outre, le taux de rotation annuelle de leur personnel étranger est particulièrement rapide.

***Mesure 16** : dans le cadre des négociations pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel 121a, le Conseil d'Etat défend les intérêts spécifiques des ONG de la Genève internationale.*

4.1.5. CAGI

Le canton est membre fondateur du CAGI. Il lui est lié par un contrat de prestations qui recouvre trois activités :

1. accueillir et intégrer à Genève des personnes employées par des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des missions diplomatiques et des entreprises multinationales en leur offrant des services appropriés à leur arrivée et tout au long de leur séjour à Genève;
2. accueillir et héberger des délégués provenant de pays en voie de développement pour assurer leur séjour lors de leur participation temporaire à des conférences, des formations ou des réunions de travail s'inscrivant dans le cadre de la Genève internationale;
3. conseiller et assister des ONG en vue de leur installation et maintien à Genève, en lien avec les autorités concernées et en complément des prestations ci-dessus. Cette prestation est opérée sous le pilotage du département présidentiel, qui définit les priorités en la matière.

Pour ces prestations, le canton subventionne actuellement le CAGI à hauteur de 881'144 F par an.

Mesure 17 : le canton confirme son soutien aux activités du CAGI.

4.1.6 Sécurité

En collaboration avec la Confédération (Service fédéral de sécurité – SFS), et avec le soutien financier du DFAE (800 000 F/an), le groupe diplomatique de la police cantonale genevoise est le point de contact privilégié et permanent entre la communauté diplomatique et les différents services de police. Il appuie et oriente les policiers dans les relations avec le milieu diplomatique et les organisations internationales. Les trois domaines principaux sont :

1. La planification et proposition de mesures de sécurité au chef COP lors de visites de Ministres ou chefs d'Etat à Genève.
2. La recommandation de mesures de sécurité au profit des missions permanentes et organisations internationales basées à Genève.
3. Le coaching diplomatique qui est le pendant diplomatique de la police de proximité.

Par ailleurs, et ce en relation étroite avec le Service fédéral de sécurité (SFS) par l'intermédiaire du groupe diplomatique, la PSI assure une

surveillance au profit d'organismes diplomatiques menacés, soit des missions diplomatiques et/ou résidences d'ambassadeurs. Cette protection est assurée 24 heures sur 24 par des plantons et/ou des patrouilles préventives et d'intervention. Dans ce contexte, le détachement de protection rapprochée (DPR) fournit également une prestation permanente ou ponctuelle de protection de personnalité sur territoire genevois au profit d'ambassadeurs et/ou autres VIPs qualifiés à risque.

Dans un souci constant d'amélioration de la sécurité de la population, le Conseil d'Etat a proposé une réorganisation de la police cantonale genevoise afin de lui permettre d'affronter les nouveaux défis sécuritaires, notamment terroristes. Ceci pour permettre une meilleure réactivité de la police ainsi qu'un accroissement de la présence policière dans les rues. Pour ce qui est de la Genève internationale, cela se traduira par une meilleure sécurisation des biens et des personnes. Cette nouvelle organisation garantira une relève coordonnée de l'armée sur le dispositif AMBA CENTRO (surveillance des sites diplomatiques) d'ici à fin 2018, par la Police de la Sécurité Internationale. Des discussions sont actuellement en cours avec la Confédération pour augmenter le nombre de patrouilles diplomatiques (passage de 3 à 6 patrouilles) et d'autres dossiers au profit d'un renforcement global de la sécurité en faveur du canton et de la communauté internationale sont en cours de préparation et de discussion avec divers départements fédéraux (DDPS / DFAE / DFJP / DF).

***Mesure 18** : Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la police par la population genevoise le 8 mars 2015, l'organisation de la police cantonale genevoise sera entièrement revue. Dans ce cadre, la gendarmerie sera réorganisée en 4 services opérationnels (Police Secours, Police de proximité, Police routière) ainsi qu'une Police internationale qui prendra le relais de l'actuelle Police de Sécurité Internationale.*

4.2. Développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire suisse et genevois

Ce deuxième axe vise à mieux exploiter les ressources disponibles de la Genève internationale en favorisant le renforcement des synergies entre les divers acteurs qui trop souvent travaillent en silo. La concentration unique d'acteurs de la gouvernance mondiale, les institutions académiques de haut niveau et les entreprises innovantes de l'arc lémanique offrent un potentiel considérable de collaborations interinstitutionnelles et transdisciplinaires. Il

convient donc de soutenir les plateformes et les réseaux nécessaires pour faciliter les échanges. La Confédération s'est déjà engagée dans cette voie depuis plusieurs années. C'est ainsi que, par exemple, elle a soutenu la création du Geneva Environment Network, puis de la Geneva Peace Building Platform ou de la Geneva Internet Platform.

Pour sa part, le canton se concentre sur un projet de centre pour la coopération mondiale ayant vocation à soutenir les acteurs de la coopération internationale en les aidant à résoudre ensemble des problèmes opérationnels d'intérêt commun. Conformément aux orientations de la stratégie économique cantonale 2030, les synergies avec l'économie privée devraient aussi y être développées.

Le centre organisera, sur une base payante, des rencontres de haut niveau à l'intention de ces acteurs en les faisant bénéficier de son expertise propre. Ces rencontres ne réuniront pas plus que quelques dizaines de personnes. Des activités complémentaires de négociation et d'arbitrage sont prévues. Il est envisagé une subvention de fonctionnement pour les 5 premières années à hauteur de 1 000 000 F au total et une subvention d'investissement de 10 000 000 F pour les travaux de transformations nécessaires et une gratuité de la rente foncière pour les cinq premières années d'occupation (valeur de 48 000 F par an).

Mesure 19 : *soutenir la mise en œuvre, dès 2017, du projet de centre Rigot pour la coopération internationale*

En outre, le canton soutient des plateformes thématiques. Tel est le cas de la Geneva Internet Platform, des Dialogues sur la santé globale ou des Geneva Luncheons sur la gouvernance mondiale qui ont déjà bénéficié du soutien cantonal. Afin de pérenniser ces plateformes, ou d'autres qui ont toutes la particularité de favoriser une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle, et qui sont généralement fortement dépendantes des seules autorités hôtes, il est souhaitable que le canton y apporte une contribution régulière. Un budget en ce sens sera donc prévu dès 2016.

Mesure 20 : *apporter un soutien financier, sous forme de subventions, aux plateformes contribuant à faciliter les synergies entre acteurs de la Genève internationale.*

Par ailleurs, il convient de rappeler, même si cela ne relève pas directement de la politique de soutien à la Genève internationale, que le canton subventionne des institutions académiques qui ont développé des compétences de haut niveau intéressant les organisations internationales. Des liens forts ont ainsi été développés entre l'UNIGE, les HUG et l'IHEID d'une part et la Genève internationale d'autre part.

4.3. Viser à l'universalité des représentations des Etats (PMA)

En décembre 2015, sur les 193 Etats membres de l'ONU, 173 disposaient d'une mission permanente à Genève tout comme les deux Etats non membres de l'ONU, la Palestine et le Saint Siège. A New York, tous les Etats membres des Nations Unies sont représentés. Cette situation représente un handicap lorsqu'il s'agit de choisir entre New York ou Genève comme lieu d'accueil d'une activité intergouvernementale.

Pour les petits pays disposant de peu de ressources, l'ouverture d'une mission à Genève est un investissement significatif et une subvention des autorités hôte peut en alléger le poids. C'est ainsi que le canton, depuis 1996, soutient les loyers des missions des PMA (pays les moins avancés, une catégorie déterminée par l'ONU) à hauteur de 3 000 F par mois pour contribuer à couvrir leurs frais de bureau. A ce jour, 40 pays bénéficient de ce soutien.

De son côté, la Confédération apporte d'autres soutiens aux missions permanentes, notamment sous la forme de forfait de départ pour l'achat de mobilier et matériel informatique, ainsi que la mise à disposition d'un stagiaire, le soutien aux loyers des locaux pour les pays non-PMA et la prise en charge de la garantie de loyer de la résidence du chef de mission.

Au cours des dix dernières années (2005-2015), vingt Etats membres de l'ONU ont ouvert une mission à Genève. Parmi les vingt pays qui ne sont pas encore présents, six sont des PMA.

Mesure 21 : continuer à alléger les frais de location des bureaux des PMA.

4.4. Promouvoir les partenariats (Vaud, France voisine)

Les enjeux de la Genève internationale dépassent le territoire cantonal et s'étendent à l'ensemble de la région. Par exemple, 43% des fonctionnaires

internationaux travaillant à Genève résident en France¹⁵. Le canton de Vaud accueille lui 55 fédérations ou organisations sportives internationales. Il convient dès lors de renforcer les échanges avec les voisins de la Genève internationale afin de développer une approche régionale pour répondre aux besoins de la Genève internationale, notamment en matière d'accueil d'ONG et de synergies entre les fédérations sportives et les organisations internationales. A ce titre, le canton de Genève a soutenu, avec la participation du canton de Vaud, du DFAE et du CAGI, un premier séminaire sur le rapprochement entre organisations internationales et fédérations internationales de sport, qui a réuni le 21 janvier 2016 plus de 80 participants au CICG. Suite au succès de cette première édition, les organisateurs réfléchissent actuellement à la suite à donner à ce projet.

Mesure 22 : le canton maintient le dialogue avec les autorités françaises et vaudoises concernées sur toutes les questions relevant de l'accueil et du développement de la Genève internationale.

4.5. Améliorer la communication de et sur la Genève internationale

Sans reconnaissance, pas de moyens. Sans moyens, pas d'action. Les dépenses directes des OI, ONG et missions de la Genève internationale s'élèvent à quelque 6 milliards de francs par an¹⁶. La quasi-totalité de cette somme provient des impôts récoltés dans les pays qui contribuent à leur fonctionnement. Il importe donc de faire connaître l'impact de la Genève internationale.

A ce jour, les efforts d'information sur la Genève internationale sont limités. Ils le sont notamment si on les compare avec ceux déployés par certaines organisations employant plusieurs dizaines de personnes pour leur propre communication. Seuls l'ONUG, notamment dans le cadre du *Perception Change Project* (PCP) lancé en 2014 par l'actuel directeur général, la Confédération, le canton, la Ville de Genève et la Fondation pour Genève font, avec des moyens modestes, la promotion de la Genève internationale.

¹⁵ OCSTAT, Travailleurs dans le canton de Genève selon le lieu de résidence et le statut à fin 2011, informations statistiques nr 25, novembre 2015.

¹⁶ *Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève*, Laboratoire d'économie appliquée, Faculté d'économie et de management, Université de Genève, janvier 2015, page 7.

Pourtant, cette promotion est nécessaire pour au moins quatre raisons. Premièrement, l'atout principal de Genève, soit une concentration unique au monde d'acteurs internationaux, n'est pas suffisamment mis en valeur par les organisations mêmes qui en profitent. Cette situation ne va pas changer parce que, pour des raisons compréhensibles, elles défendent prioritairement leurs intérêts particuliers. Deuxièmement, à l'heure où les budgets publics sont de plus en plus serrés et où des économies rapides sont demandées, la pression est forte pour délocaliser des services administratifs vers des contextes moins chers. Troisièmement, comme indiqué précédemment, la Genève internationale a un coût pour les autorités hôte. Ce coût va augmenter ces prochaines années en raison notamment des travaux de rénovation nécessaires. Il faut donc pouvoir justifier l'intérêt de cet investissement. Enfin, quatrièmement, les organisations internationales elles-mêmes ne connaissent pas toutes les ressources de la Genève internationale, parce qu'elles n'ont pas de vision d'ensemble. Il ressort de cette analyse que les autorités hôte ont une responsabilité particulière en matière de communication sur la Genève internationale. D'ailleurs, la constitution genevoise y fait allusion puisqu'elle demande à l'Etat, dans le cadre de l'accueil des acteurs de la coopération internationale de soutenir « les mesures (...) de sensibilisation et d'éducation permettant d'assurer une bonne entente au sein de la population » (article 147).

Compte tenu de ce qui précède, les efforts de mise en valeur de la Genève internationale doivent s'adresser à quatre publics différents : les Etats membres des organisations internationales, les instances compétentes au niveau fédéral, les instances compétentes au niveau genevois (y compris la population locale) et les acteurs de la Genève internationale eux-mêmes.

La promotion à l'intention des Etats étrangers relève, par nature, de la compétence première de la Confédération. C'est d'ailleurs ce qu'elle prévoit dans son message de novembre 2014 en annonçant notamment que le réseau des représentations diplomatiques suisses à l'étranger sera mis à contribution.

Le canton peut donc, en concertation avec les autres intervenants, se concentrer sur les trois autres publics. Le message principal vise à mettre en valeur, premièrement, l'impact de la Genève internationale, et deuxièmement, les ressources disponibles localement pour les acteurs de la Genève internationale.

Les actions de communication se développeront à partir des trois vecteurs actuels : (1) internet et les réseaux sociaux (2) le Club suisse de la presse et (3) des projets spéciaux.

4.5.1. Internet et les réseaux sociaux

En novembre 2015, le site cantonal sur la Genève internationale (geneve-int.ch) a reçu une moyenne de 850 visites par jour et son courriel d'information quotidien (« nouvelles du jour ») comptait 1 400 abonnés. Entre janvier et novembre 2015, la fréquentation du site a augmenté de 34% par rapport à la même période en 2014.

Créé en 2011, geneve-int.ch est aujourd'hui le portail qui fournit l'information la plus complète sur l'actualité de la Genève internationale, sur ses activités et sur ses acteurs, ainsi que des renseignements utiles sur les services à disposition des personnes et des institutions qui y travaillent. En 2016, il hébergera en plus le « Data Book » développé par le Projet du changement de perception (PCP) de la Genève internationale de l'ONUG, une plateforme mettant en valeur les données statistiques produites par les principales organisations internationales.

En dépit de ces atouts, le site geneve-int.ch doit s'adapter au paysage numérique actuel. Le volume de ses contenus et son système d'exploitation vieillissant (il date de 2011) ralentissent considérablement les interventions faites sur le site. En outre, ils ne lui permettent pas d'intégrer tous les contenus audio, vidéo et multimédias nécessaires.

Par ailleurs, dans un monde où l'attention devient une ressource rare tant l'information devient abondante, il faut trouver des formes nouvelles pour promouvoir et raconter la Genève internationale. Le potentiel d'audience de ce site permet d'espérer une fréquentation sensiblement plus élevée. Il convient donc de mieux faire connaître le site et ses services, notamment auprès des acteurs de la Genève internationale.

***Mesures 23** : Le site geneve-int.ch sera adapté afin de faciliter son utilisation. Ses contenus seront enrichis en faisant appel des formes nouvelles (vidéos, archives visuelles et sonores, notamment). Les collaborations avec les acteurs de la Genève internationale seront renforcées.*

En complément d'un site internet, les réseaux sociaux permettent d'atteindre un public plus large et d'interagir avec celui-ci. En février 2016, le compte twitter @geneve-int comptait plus de 4 800 abonnés. Ceci en fait le compte twitter lié à l'administration cantonale le plus suivi à ce jour. Le

DFAE a, quant à lui, lancé en janvier 2014 son compte Twitter Swiss_UN, qui compte plus de 5 900 abonnés.

4.5.2. Le Club suisse de la presse (CSP) et les médias

L'importance des enjeux traités par la Genève internationale contraste avec la relative modestie de la couverture médiatique dont ils sont l'objet. Si les grandes réunions liées à des situations conflictuelles, comme la Syrie ou le programme nucléaire iranien, bénéficient d'une forte visibilité, le travail mené au sein des organisations internationales sur des questions de santé publique, de migration ou d'environnement ne fait que rarement l'objet d'un travail d'enquête journalistique de qualité. Il en résulte une distance entre les organisations internationales et le grand public. Cette distance est préjudiciable pour l'un comme pour les autres.

« Au sein de la société, les médias sont des intermédiaires de choix pour permettre au public d'appréhender la «réalité», (...). Les médias nous aident à créer des liens avec ce qui se passe autour de nous ainsi qu'avec les institutions sociales, économiques, culturelles et politiques. Ils fournissent à ces mêmes organisations des canaux pour interagir avec le public. Les médias sont donc des acteurs à part entière, qui permettent aux individus de se forger des opinions, d'étayer leur analyse des questions politiques et socioéconomiques, de participer efficacement à l'élaboration des politiques et d'exercer leurs droits démocratiques. C'est en ce sens que les médias servent l'intérêt public et soutiennent le développement d'une société démocratique. »¹⁷

Le contrat de prestations 2016-2019 entre l'Etat de Genève et le Club suisse de la presse a pour objectif de soutenir la couverture médiatique de la coopération internationale à Genève. Les prestations prévues sont notamment les suivantes :

- 10 rencontres-débats par an, choisis en concertation avec le service de la Genève internationale, sur des sujets en lien avec l'actualité de la Genève internationale et les activités des organisations internationales.

¹⁷ *Appui aux médias dans la coopération suisse au développement : Les Médias – Un acteur clé pour la « redevabilité sociale »*, Direction du développement et de la coopération (DDC), département fédéral des affaires étrangères (DFAE), 2007, page 2

- 20 conférences de presse par an organisées à la demande d'acteurs de la Genève internationale répertorié dans le who's who du site de la Genève internationale.

Le CSP ayant été créé il y a près de 20 ans et le paysage médiatique ayant considérablement évolué ces dernières années, un groupe de travail sera chargé de faire des propositions quant à sa mission à l'horizon 2020.

D'autres formes de soutien à la couverture médiatique de la Genève internationale sont envisageables. Par le passé, des journalistes étrangers ont parfois été invités. Des agences spécialisées pourraient aussi être utilement soutenues. Le soutien actuel à Digital Watch, une lettre d'information sur la gouvernance d'internet réalisée par la Geneva Internet Platform est un exemple. Enfin, la reprise par des médias locaux de certains contenus du site internet est envisagée.

***Mesures 24** : veiller à la bonne mise en œuvre du contrat de prestations avec le CSP, y compris en ce qui concerne l'évolution de sa mission. Identifier et éventuellement développer des partenariats avec d'autres acteurs susceptibles de renforcer la couverture médiatique de la Genève internationale, y compris par la reprise de contenus du site internet du canton.*

4.5.3. Les projets

Le canton développe ses propres projets et soutient ceux de partenaires contribuant à ses objectifs de communication.

Tel fut par exemple le cas avec le monument Mandela. La motion du Grand Conseil du 27 mars 2014 visant à ériger un monument en hommage à Nelson Mandela et à son action en faveur de la paix, dans un lieu symbolique de Genève, a été accueillie favorablement par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014. Celui-ci a décidé d'en confier la conception et la réalisation artistique à la Haute école d'art et de design – Genève (HEAD), sous la forme d'un concours, avec un budget de 40 000 F. Les candidats ont été encadrés par le laboratoire ALPes¹⁸, du département arts visuels de la HEAD, spécialisé dans les réalisations artistiques dans l'espace public.

La Campagne Rigot a été choisie pour accueillir l'œuvre, une image directrice ayant été récemment élaborée avec l'objectif de réhabiliter ce parc, qui se trouve au centre du quartier des organisations internationales et de

¹⁸ ALPes pour : art, lieux, paysages, espaces sonores

nombreux projets d'urbanisation, parmi lesquels la Maison de la Paix, la passerelle de Sécheron, le nouveau collège Sismondi et le théâtre des Nations. Le périmètre d'implantation de l'œuvre a été défini, d'entente avec les services de l'Etat concernés et la Ville de Genève.

Au terme du concours, c'est le projet de « Hating only harms the hater » de Léonard de Muralt, 26 ans et étudiant à la HEAD, qui a été retenu par un jury notamment composé du président du Conseil d'Etat, du directeur de la HEAD et du magistrat chargé de la culture à la Ville de Genève. Cette œuvre évoque l'espace de détention et les barreaux qui ont transformé Mandela. Cette œuvre a été officiellement inaugurée le 18 juillet 2015, jour de commémoration de l'anniversaire de naissance de Mandela.

4.5.3.1. Ouvrage sur l'architecture et l'urbanisme de la Genève internationale

Le département présidentiel a confié à une mandataire externe la réalisation d'une série d'articles sur l'architecture de la Genève internationale qui aboutira à un livre à paraître début 2017. Cet ouvrage présentera les principales réalisations architecturales de la Genève internationale (Palais Wilson, Centre William Rappard, UIT, BIT, OMS, les villas, Carlton, OMPI, CERN, OMM, les missions permanentes, la Maison de la Paix, Palais des Nations, place des Nations). Il a pour vocation de mieux les faire connaître aux Genevois, aux Suisses et aux internationaux. Une traduction est prévue en anglais et en allemand. Cet ouvrage s'adressera également à toutes celles et ceux qui seront amenés à prendre des décisions relatives au destin de ces bâtiments.

La publication des articles se fera sur le site de la Genève internationale en amont du livre. Chaque article sera accompagné d'une série d'images d'archives et contemporaines. Les photographies servant à ouvrir chaque chapitre seront produites par un photographe de renom. Le lancement du livre pourra être accompagné d'une exposition de ces images, favorisant ainsi sa promotion.

***Mesure 25** : publication et diffusion de l'ouvrage sur l'architecture de la Genève internationale.*

4.5.3.2. Projet de changement de perception (PCP)

Le projet de changement de perception de la Genève internationale (PCP) consiste à mettre en avant, via une approche collaborative, l'importance et l'impact du travail mené par les organisations internationales basées à Genève.

A travers différents projets, le PCP communique de façon innovante sur le travail mené à Genève et visant à promouvoir la paix, des droits et le bien-être.

Lancé début 2014 par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, ce projet est coordonné par une petite équipe, intégrée au Bureau du Directeur général. Il rassemble plus de 70 partenaires, avec le soutien de la Confédération suisse, du canton de Genève ainsi que de la Ville de Genève.

Le canton a notamment soutenu la réalisation d'un « data book » rassemblant et mettant en valeur les données statistiques produite par la Genève internationale. Ces données seront accessibles via le site internet cantonal.

***Mesure 26** : pérenniser le Projet de changement de perception de la Genève internationale*

4.5.3.3. TEDx

Les conférences TED (Technologie, Entertainment and Design), sont une série internationale de conférences organisées par une fondation à but non lucratif pour diffuser des « idées qui valent la peine d'être diffusées » (en anglais : « ideas worth spreading »). TED met gratuitement à la disposition du public les meilleures conférences sur son site Web. TEDx est un programme qui permet aux écoles, aux entreprises, aux bibliothèques ou d'autres institutions de profiter d'une expérience semblable à celle de TED par le biais d'événements qu'ils organisent eux-mêmes. Les licences du programme TEDx sont attribuées par les équipes de TED. L'ONUG et le HCR ont la licence nécessaire pour organiser un TEDx. Une première édition du TEDxPlaceDesNations a eu lieu en décembre 2014. Une seconde édition est prévue en février 2016. 700 personnes seront invitées à assister à la conférence, qui sera retransmise en direct sur internet. Si la fondation TED décide de transmettre par la suite certaines des interventions faites à cette occasion, elles pourraient alors atteindre un public très large (deux des « talks » de la première édition ont été repris sur TED, l'un a été vu 778'000 fois, l'autre 1 million de fois), jeune (essentiellement la tranche d'âge 15-35 ans) et international.

Mesure 27 : soutenir la réalisation d'un TEDxPlaceDesNations par an.

4.5.3.4. Courts-métrages

Depuis 2013, aux côtés de la Confédération, de la Ville et de la Fondation pour Genève, le canton a soutenu la réalisation de plusieurs séries de courts-métrages sur la coopération internationale. Ces courts-métrages ont notamment été diffusés sur la RTS et TV5 Monde dans le format « le court du jour ». Ce fut une façon de sensibiliser un large public francophone aux activités de la Genève internationale, notamment via des portraits de personnes qui travaillent pour elle.

Mesure 28 : soutenir la production de vidéos additionnelles mettant en valeur la Genève internationale et diffusées à large échelle.

4.6. Mener une action coordonnée et informée (GPC, observatoire, commission consultative)

4.6.1. Groupe Permanent Conjoint (GPC)

Le nombre d'acteurs impliqués dans le soutien à la Genève internationale impose une coordination étroite. En ce qui concerne les autorités publiques, c'est la raison d'être du Groupe permanent conjoint (voir ci-dessus, point 2).

En outre, des groupes de travail thématiques se sont mis en place au cours des dernières années. Tel est notamment le cas dans le domaine des ONG, de la communication et des PMA. Ces groupes continueront à fonctionner et d'autres seront créés si nécessaires, notamment dans le domaine de la sécurité.

Mesure 29 : le Conseil d'Etat veille à maintenir la régularité et la qualité des travaux du GPC et des groupes de travail thématiques qui lui sont associés.

4.6.2. Observatoire commun

Depuis 2014, l'observatoire commun de la Genève internationale se réunit quatre fois par an. Il a pour mission d'observer les évolutions de la Genève internationale afin d'anticiper ses besoins. Il tient à jour des listes d'arrivée et de départ d'entités internationales, il suit les évolutions du personnel de la Genève internationale, il dresse la liste des « irritants » pour la communauté internationale et il compare les atouts et les faiblesses de Genève par rapport

à d'autres villes internationales. Afin d'échanger rapidement l'information, une plateforme électronique commune a été mise à disposition par la Confédération.

Mesure 30 : le Conseil d'Etat veille à maintenir la qualité et la régularité des travaux de l'observatoire commun.

4.6.3. Genève+

Créé en 2014, le groupe de réflexion «Genève+» est composé de personnalités suisses et étrangères connaissant bien la Genève internationale et la gouvernance mondiale. Il a pour objectif de poursuivre la réflexion stratégique à long terme sur l'évolution de la gouvernance mondiale et d'accompagner et de développer la stratégie visant au renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la Genève internationale. Le canton y est représenté par le président du Conseil d'Etat.

Mesure 31 : le Conseil d'Etat continue à participer aux travaux du groupe de réflexion Genève + et veille à faire le lien entre ces travaux et la politique cantonale de soutien à la Genève internationale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexes :

- 1) *Tableau prévisionnel de l'investissement financier des organisations internationales*
- 2) *Exemple de structure de pilotage du projet de l'OMS*
- 3) *Descriptif des projets immobiliers de la Genève internationale*
- 4) *Prévisions de dépenses 2016-2020 pour les travaux de sécurité périphérique*

Annexe 1 – Tableau prévisionnel de l'investissement financier des organisations internationales

Organis- ation	N° d'employés à Genève (1)	N° d'employés dans le monde (2)	Projet soutenu	SPB* valeur actuelle	SPB rénovation	SPB extension	Stade du projet	Réalisation	Coût estimé du projet (en CHF)	Crédit fédéral accordé (3) (en CHF)	Prêt FIPOI sollicité (en CHF)
OIT	1'171	2'906	Rénovation totale du siège	108'892	108'892	0	En cours de réalisation	2015-2019	300'000'000	0	70'000'000
FIGR	354	1'600	Construction d'un nouveau bâtiment	3'635	0	13'447	Phase d'étude avancée	2016-2018	59'400'000	5'000'000	54'400'000
OMS	2'603	7'309	Construction d'un nouveau bâtiment	100'000	42'900	25'000	Phase d'étude avancée	2017-2019	154'000'000	14'000'000	140'000'000
ONU	2'800	44'000	Rénovation complète du Palais des Nations + démolition et construction d'un bâtiment	165'000	155'000	25'000	Phase d'étude avancée	2017-2023	836'500'000	50'000'000	400'000'000
UIT	941	1'088	Construction d'un nouveau bâtiment	47'560	0	10'570	En cours d'étude	Dés 2020	150'000'000	0	150'000'000
CERN	5'598	5'598	Extension et rénovation de bâtiments	580'000	142'250	87'900	En cours d'étude	en étude	600'000'000	0	0
CICR	950	1'386	Rénovation du bâtiment principal	5'922	5'922	0	En cours d'étude	en étude	14'391'000	0	0
MSF	274	3'150	Construction d'un nouveau bâtiment	4'000	0	10'000	En cours d'étude	2018-2025	34'000'000	0	0
Totaux				454'964	171'817				2'148'291'000	69'000'000	814'400'000
				Total SPB rénovation + extension :	626'781						

* SPB : surface brute de plancher en m²

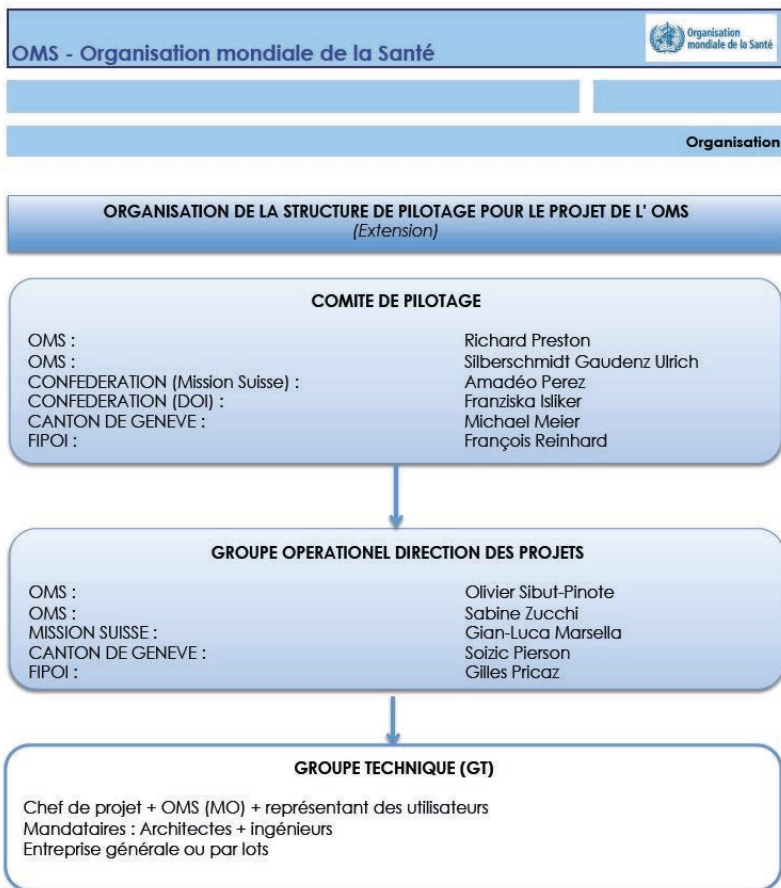
(1) Chiffres estimatifs fournis par les organisations mêmes.

(2) Chiffres qui incluent le nombre d'employés localisés à Genève.

(3) Les crédits fédéraux, jusqu'à concurrence de ce qui est rapporté à des crédits d'études sous forme de prêt, excepté celui accordé à l'ONU qui concerne une donation faite par la Confédération au financement de travaux d'assainissement énergétique.

Annexe 2

Structure de pilotage des projets immobiliers des organisations internationales (exemple de celui de l'OMS)



Annexe 3

Descriptif des projets immobiliers de la Genève internationale

1. Projet de rénovation achevé

1.1 Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'OMC a entrepris depuis 2008 un vaste programme de rénovation, transformation et agrandissement de son siège situé au bord du lac dans le Centre William-Rappard (CWR). Celui-ci a été construit en 1926 et abritait, dès cette date et jusqu'en 1975, le Bureau international du travail (BIT). Les bâtiments ont par la suite été occupés par le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), et la bibliothèque de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales (HEI). Dès 1995, l'OMC en est devenu le principal occupant. Le CWR s'est ensuite révélé ne plus être en capacité d'accueillir l'ensemble du personnel de l'organisation, répartis dans des locaux disséminés.

Le projet, visant à concentrer les activités de l'OMC sur un site unique, a consisté en la réalisation des trois opérations suivantes : rénovation du centre, extension intramuros et construction d'un nouveau bâtiment. Les bâtiments existants ont été rénovés et les installations et équipements remplacés ou rafraîchis. L'extension intramuros comportait la création dans la cour Sud d'un centre de conférences modulaire de 450 places et 1'000 m², surmonté d'un jardin accessible, et la transformation de la cour Nord en une zone de détente, ouverte sur 18 mètres de hauteur et dotée d'une couverture translucide. Cette dernière permet de regrouper l'ensemble des services aux fonctionnaires et visiteurs, une cafétéria, une salle à manger, ainsi qu'un plan d'eau décoratif. Le nouveau bâtiment abrite 300 collaborateurs, un parking souterrain de 200 places et une cafétéria ouverte au public côté Parc Barton. Il se fonde de façon

harmonieuse dans le paysage du Parc Barton, sans détruire la végétation ancestrale du parc dont l'accès public a été maintenu et préservé. Cette nouvelle construction est dotée d'un système énergétique performant, labellisé Minergie-P, et ses toits sont équipés de panneaux solaires. Elle utilise également l'eau du lac Léman pour le chauffage et le refroidissement des locaux et comprend un système de récupération des eaux pluviales qui alimente les installations sanitaires.

Les principaux travaux de rénovation et d'extension du site ont été achevés fin 2012. Le coût de l'ensemble des opérations s'est élevé au total à 130 millions de francs, dont 70 millions financés par un don de la Confédération et 60 millions par un prêt sur 50 ans sans intérêts de la FIPOI à l'OMC. Sur ce total, 50 millions ont été dédiés au financement de la construction du nouveau bâtiment.

Le nouveau CWR a été inauguré le 30 juin 2013 et son histoire a fait l'objet d'une publication d'un livre "Le Centre William Rappart : Histoire d'une renaissance", de Ségolène Samouiller, édité par l'OMC.

2. Projets de construction et de rénovation en cours de développement

a. *Office des Nations Unies à Genève (ONUG)*

L'ONUG est le centre des Nations Unies le plus important après le siège de New York. Il est également le centre de conférences internationales le plus actif au monde. Il regroupe en particulier les activités de portée mondiale de l'ONU dans les domaines de la promotion du respect des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire, du désarmement, de la prévention des risques de catastrophe et du développement durable.

Le Palais des Nations, qui avait initialement été construit pour la Société des Nations, a été achevé en 1937, élargi une première fois dans les années 50 avec l'addition de nouveaux locaux à usage de bureaux, puis à nouveau dans les années 70 avec l'ajout d'un nouveau bâtiment comprenant à la fois des bureaux et des espaces de conférence.

L'ONUG souhaite entreprendre d'importants travaux afin de moderniser, remettre en état et restaurer le site du Palais des Nations. A l'étude depuis 2008, le projet immobilier a pris le nom de *plan stratégique patrimonial* (SHP¹).

En 2011, la Confédération a fourni une contribution exceptionnelle de 50 millions de francs pour des travaux d'assainissement énergétique du Palais des Nations, avec notamment le remplacement de fenêtres et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. La FIPOI, chargée de gérer cette contribution, a agi en qualité de maître d'ouvrage délégué au nom et pour le compte de l'ONU. Les travaux se sont déroulés de septembre 2012 à décembre 2013 et s'inscrivent dans le projet de rénovation du site SHP.

En décembre 2013, l'Assemblée générale de l'ONU à New York a confirmé la libération de fonds pour entamer les études pour un montant total de 42 millions de francs (16 millions en 2014 et 26 millions en 2015). Les études ont abouti à un projet détaillé comprenant, d'une part, la rénovation complète du site, et d'autre part, la réalisation d'un nouveau bâtiment administratif en remplacement d'un bâtiment existant (appelé bâtiment "E"). L'ONUG envisage d'utiliser ce dernier comme bâtiment "tiroir" pendant toute la durée des travaux de rénovation. Le coût total de ce projet de grande envergure est devisé à 836.5 millions de francs. La construction du nouveau bâtiment débutera courant 2017, tandis que les travaux de rénovation du Palais des Nations se dérouleront entre 2019 et 2023.

En novembre 2014, l'ONUG a attribué le mandat d'architectes au bureau américain Skidmore, Owings & Merrill (SOM) assisté par le bureau d'architectes Lausannois Burckhardt & Partner.

La FIPOI a, en mai 2015, engagé un chef de projet pour accompagner et soutenir *in situ* l'équipe de projet du SHP mis en place par l'ONUG.

En septembre 2015, les autorités suisses ont décidé d'accorder au projet SHP un prêt d'un montant de 400 millions de francs au maximum, sans intérêts et remboursable sur une durée de 30 ans pour la partie rénovation et 50 ans pour la partie construction. Un accord a également été trouvé pour appliquer une clé de répartition

¹ Strategic Heritage Plan

27/73 % entre les contributions genevoise et fédérale, ainsi que de déduire de la contribution genevoise l'apport en nature de 28 millions de francs constitué par le projet en cours de fusion par absorption de la Fondation du centre International de Genève (FCIG) dans la FIPOI. Le prêt accordé sera donc composé des participations financières suivantes : 292 millions de la Confédération, 60 millions du canton de Genève et une contribution de la Ville de Genève.²

Le 15 septembre 2016, une présentation du projet a été organisée pour les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs de la Ville de Genève et de Pregny-Chambésy en présence du Directeur Général de l'ONUG et de l'équipe du projet SHP. Une présentation similaire a été organisée pour les députés du Grand Conseil le 12 janvier 2016.

b. Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le bâtiment actuel de l'OMS est l'un des édifices les plus remarquables du secteur des organisations internationales. Projeté par Jean Tschumi, puis réalisé par Pierre Bonnard, son prestige relève à la fois de son architecture, des solutions techniques adoptées et du concours international organisé en 1960 qui regroupait des architectes de renommée mondiale tels que Arne Jacobsen, Eero Saarine et Kenzo Tange.

En 2012, un comité de pilotage, comprenant des représentants de l'OMS, de la Confédération suisse, du canton de Genève et de la FIPOI, est constitué afin d'examiner les possibilités de réaménagement du site et de dégager des solutions pour un nouveau bâtiment qui regroupe les annexes provisoires existantes. Une étude patrimoniale est menée par le laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL, dont les conclusions sont adoptées par l'organisation : plutôt que de réaliser une rénovation complète du bâtiment historique, contraignante et coûteuse, il est préférable d'en effectuer une rénovation légère, de démolir les pavillons provisoires se trouvant sur la suite et de construire un bâtiment neuf aux dernières normes énergétiques. Une étude de faisabilité est sitôt menée, en tenant compte du potentiel constructif du périmètre, des aménagements paysagers, de la

² Sous réserve des accords respectifs des chambres fédérales, du Grand Conseil et du Conseil municipal.

sécurisation du site, de la reconfiguration des accès routiers et de la mobilité douce, des parkings ainsi que des hypothèses de réalisation de la rénovation du bâtiment principal.

En 2014, un concours international d'architectes est lancé. 253 bureaux d'architectes provenant de toutes les régions du monde ont concouru. En mars 2015, le jury a attribué le prix à l'unanimité pour le projet du bureau suisse Berrel Berrel Kräutler AG de Zürich. En juin 2014, le Conseil fédéral et le Parlement ont validé le crédit d'études de 14 millions de francs (env. 10% du montant estimatif du projet) qui a fait l'objet d'un contrat de prêt entre l'OMS et la FIPOI.

Le projet d'extension prévoit la réalisation d'un nouvel immeuble à la place des annexes provisoires qui seront démolies. Son coût est estimé à 140 millions de francs. La Confédération participera à son financement via la FIPOI avec un prêt à 0% et un remboursement sur 50 ans.

Quant au bâtiment principal, l'OMS assumera l'entièreté des coûts de sa rénovation budgétés à 100 millions de francs. Celle-ci sera réalisée une fois le nouveau bâtiment construit.

2.3 Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le bâtiment du siège de l'OIT³ date du début des années 1970 et comprend des installations techniques et des équipements ayant atteint leur fin de vie, dont l'entretien se révèle onéreux. Par ailleurs, leur remplacement est devenu nécessaire pour des raisons de sécurité et de conformité avec les normes écologiques. Deux études techniques réalisées en 2006, puis en 2010, concluent à la nécessité de rénover le bâtiment afin de répondre aux normes de construction en matière de sécurité, de santé et d'économie d'énergie.

En mai 2013, un consortium d'architectes et d'ingénieurs est mandaté par l'organisation pour assurer le pilotage du projet de rénovation ainsi que des études à entreprendre. Toujours en 2013, la structure de gouvernance du projet est renforcée au sein de l'OIT et il est décidé de réaliser le projet en deux étapes. L'organisation a

³ Le bâtiment accueille le secrétariat de l'Organisation, le Bureau international du travail (BIT), qui gère des bureaux extérieurs dans plus de 40 pays.

mandaté le bureau d'architectes Groupe H. Courant 2014, les coûts du projet sont consolidés, une autorisation de construire est délivrée et un appel d'offre en entreprise générale pour la rénovation du bâtiment est lancé. L'organisation a également officialisé sa demande de prêt à la rénovation auprès des autorités suisses, pour un montant de 130 millions de francs. Les bénéfices réalisés par la valorisation de plusieurs terrains dont elle est propriétaire seront déduits de ce montant. En juillet 2015, le BIT a adjugé les travaux au groupe Steiner. Les travaux préliminaires ont démarré pendant l'automne 2015, avec l'installation du chantier, le déplacement du personnel et les travaux de démolition et de désamiantage des murs des différents étages du bâtiment.

2.4 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

La FICR déploie ses activités depuis 1959 dans divers bâtiments situés dans un parc propriété de l'Etat de Genève.

Le bâtiment principal, qui date de l'année 1951, ne correspond plus aux standards exigés en matière d'énergie et de sécurité. En outre, la configuration actuelle du site, avec notamment une partie des collaborateurs installés dans des annexes provisoires, ne permet pas un développement tel qu'envisagé par la Fédération. La Fédération souhaite pérenniser son siège dans le canton de Genève et prévoit d'augmenter son personnel qui devrait passer de 300 à 350 personnes. C'est pour ces raisons qu'elle s'est engagée dans un projet comprenant la démolition des divers bâtiments actuels et la réalisation d'un nouvel immeuble, qui regroupe notamment ses activités et lui permette de créer de nouvelles places de travail. Le coût du projet est estimé à 59.4 millions de francs.

En juin 2014, le Conseil fédéral et le Parlement ont validé le crédit d'études de 5 millions de francs (env. 10% du montant estimatif du projet) qui a fait l'objet d'un contrat de prêt entre la FICR et la FIPOI. Les études ont été réalisées par les mandataires de la FICR, le bureau De Giuli & Portier Architectes, et ont permis de débiter les démarches nécessaires à la délivrance d'une autorisation de construire. Le canton de Genève a accepté le principe de démolition de l'immeuble existant dont il est propriétaire et de l'octroi d'un DDP gratuit pour l'ensemble du périmètre.

La Confédération, au travers de la FIPOI, financera la réalisation du projet pour un montant de 54.4 millions de francs au travers d'un prêt à 0% et un remboursement sur 50 ans. Ce prêt a fait l'objet d'un message adopté par le Conseil Fédéral le 8 mai 2015 et approuvé par la Commission de politique extérieure du Conseil national en septembre 2015.

Afin de faciliter la réalisation des travaux, la FICR a conclu un contrat de location temporaire avec IKEA pour reloger l'ensemble des collaborateurs dans l'attique du bâtiment du magasin sur la commune de Vernier pendant la durée des travaux.

2.5 Union internationale des télécommunications (UIT)

Fondée en 1865, l'UIT est la plus ancienne des agences spécialisées du système Onusien. Elle est représentée sur Genève depuis 1948. L'organisation est constituée de 193 Etats Membres sans comprendre les secteurs associés qui représentent 700 Membres.

L'Union occupe trois bâtiments situés dans le quartier de Varembe sur une parcelle de l'Etat de Genève mise à disposition en DDP gratuit. Elle envisage de réaliser un nouveau bâtiment administratif accueillant 450 places de travail, en remplacement du bâtiment situé au centre du site qui date de 1962, dit bâtiment de Varembe. Avec ce nouveau bâtiment, il s'agirait notamment de relier les deux autres bâtiments qu'elle occupe, et de permettre un passage public entre les deux rues adjacentes.

En novembre 2013, l'organisation a officialisé sa demande pour un prêt auprès de la Mission suisse. Courant 2014, elle a mené une étude de faisabilité du projet de démolition et reconstruction. En parallèle, une étude sur les aspects patrimoniaux du bâtiment de Varembe a été réalisée l'EPFL, confirmant l'option de démolition et de ce bâtiment. Fin 2014, l'Assemblée Plénipotentiaire de l'UIT tenue en Corée du Sud a considéré qu'il faut d'urgence prendre des mesures au sujet des plans futurs concernant le siège de l'Union, compte tenu, en particulier, du faible niveau de conformité aux normes de construction de bâtiment. Elle a donc décidé de poursuivre les études sur les options à long terme pour les locaux du

siège et a, pour ce faire, créé un groupe de travail réunissant les Etats membres.

Une étude de faisabilité réalisée dans le cadre du comité de coordination Etat hôte – UIT a été confiée à un bureau d'architectes associé à des économistes de l'immobilier afin d'étudier plusieurs scénarii de développement pour l'organisation. Cette dernière devrait se déterminer sur son projet courant 2016.

2.6 Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

Fondé en 1954, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) est l'une des premières organisations à l'échelle européenne et compte aujourd'hui 21 Etats-membres. Elle est l'un des plus grands et des plus prestigieux laboratoires scientifiques du monde, avec pour vocation la physique fondamentale et la découverte des constituants et lois de l'Univers.

En 1996, la FIPOI a octroyé un prêt de 34.4 millions de francs permettant la réalisation du bâtiment des physiciens n°40. Dix ans après sa mise en service, celui-ci est devenu trop exigü pour accueillir les physiciens, rendant indispensable la construction d'un nouveau bâtiment. Le CERN a fait une demande à la FIPOI qui lui a accordé un prêt de 11'300'000 F pour réaliser le bâtiment n°42, livré en 2010.

En juin 2012, la direction de l'organisation a fait état des besoins de rénovation et d'aménagement du site en présentant son plan directeur 2015/2030. De nombreux bâtiments en surface du CERN ont atteint ou dépassé la fin de leur durée de vie. Il est estimé qu'environ 70% de l'infrastructure en surface date de 40 ans ou plus. Le programme de rénovation et d'aménagement planifié comprend la remise en état de l'extérieur des bâtiments, la modernisation des installations techniques et le réaménagement de l'intérieur des bâtiments, afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs et l'efficacité énergétique. Il inclut également la démolition de bâtiments et baraques vétustes et insalubres ainsi que des aménagements qui rénovent et structurent le domaine plus efficacement. Le coût total estimé pour les rénovations et aménagements prévus est d'environ 600 millions de francs.

Le 23 octobre 2015, le CERN a présenté aux représentants des autorités de la région son "Masterplan 2030", sa planification directrice sur les 15 prochaines années.

2.7 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

En mai 2015, le CICR a adressé une demande de prêt auprès de la Mission suisse pour financer le projet de rénovation de la façade de son bâtiment, l'Hôtel Carlton, estimé à 9.9 millions de francs. Les rénovations intérieures seraient de l'ordre de 4.5 millions de francs. Le montant du prêt FIPOI accordé ainsi que les dates de réalisation du projet n'ont pas encore été définis. Un comité de coordination Etat hôte — CICR a été mis en place début 2016.

Annexe 4

Prévisions de dépenses 2016-2020 pour les travaux de sécurité périphérique

Financement de la Confédération

Bâtiment	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Remarque
MIE1	0	50'000	100'000	300'000	300'000	750'000	
OMS	0	0	200'000	700'000	700'000	1'600'000	Fin des travaux en 2023
OIM	100'000	300'000	300'000	240'000	100'000	1'040'000	
BIT	100'000	500'000	500'000	500'000	900'000	2'500'000	Fin des travaux en 2021
OMM	50'000	500'000	500'000	500'000	400'000	1'950'000	
IAM-HCR	260'000	0	0	0	0	260'000	
PW	0	390'000	0	0	0	390'000	
FISCR	0	0	0	500'000	500'000	1'000'000	Fin des travaux en 2021
Totaux	510'000	1'740'000	1'600'000	2'740'000	2'900'000	9'490'000	

Financement de l'Etat de Genève

Bâtiment	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Remarque
MIE1	0	50'000	50'000	100'000	200'000	400'000	
OMS	0	0	100'000	500'000	500'000	1'100'000	Fin des travaux en 2023
OIM	100'000	150'000	150'000	160'000		560'000	
BIT	50'000	300'000	300'000	300'000	400'000	1'350'000	
OMM	50'000	200'000	300'000	300'000	200'000	1'050'000	Fin des travaux en 2021
IAM-HCR	140'000	0	0	0	0	140'000	
PW	0	210'000	0	0	0	210'000	
FISCR	0	0	0	200'000	300'000	500'000	Fin des travaux en 2021
Totaux	340'000	910'000	900'000	1'560'000	1'600'000	5'310'000	